

Mise en ligne : 20 mai 2014.
Dernière modification : 16 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

I. — DENIS FRÈRES EN INDOCHINE (1862-1922)

Liste des filiales et participations des Denis en Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis-filiales-particip._IC.pdf

Étienne Denis, l'ancêtre
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etienne_Denis_1799-1879.pdf

Les fils d'Étienne :
Gustave, Émile, Alfred et Alphonse
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Quatre_freres_Denis.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 11 avril 1880)

Bordeaux. — Formation de la société en nom collectif DENIS frères, négociants, au siège social à Saïgon (Cochinchine). — Durée : 3 ans. — Cap. : 300 piastres. — Faculté est réservée à MM. Émile et Gustave Denis de fonder une maison à Bordeaux. — Acte du 3 janv. 1880.

1882 : CRÉATION DE LA RIZERIE SAÏGONNAISE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizerie_saigonaise_1882-1929.pdf

1883 : CRÉATION D'AGENCES
À HAÏPHONG
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres-Haiphong.pdf
ET
HANOÏ
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres-Hanoi.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 25 mars 1893)

Bordeaux. — Formation. — Société en nom collectif DENIS frères, armateurs, siège 4, Catinat, à Saïgon, avec succursale 4, Lafayette. — 2 ans et 9 mois, du 1^{er} janv. 1893. — 400 piastres. — 30 nov. 1892.

Saïgon
Export-Import
Denis frères, rue Catinat
(Annuaire illustré de la Cochinchine, 1901, II-718)

Schnéegans, directeur. [Lauretz/Louis] Stang, Martin, signent par procuration. — Kirchleger, caissier. — Malpel, comptable. — Blanc, Ehrardt, Aillaud, Munch, employés.

N° 473. ARRÊTÉ chargeant une commission d'élaborer un projet de règlement sur la fabrication des jossticks [joss sticks](ou bougies du culte chinois) et sur l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices chinois dans Saïgon et Cholon.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juin 1901)

Du 5 juin 1901

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, officier de la Légion d'honneur,

Vu les décrets des 29 octobre 1887 et 9 mai 1889 ;

Vu l'arrêté du 13 février ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, fixant les attributions des services généraux et des services locaux de l'Indo-Chine ;

Considérant qu'il convient, en vue de diminuer les risques d'incendie à Saïgon et à Cholon, de réglementer la fabrication des jossticks ou bougies du culte chinois et l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission est chargée d'élaborer un projet de règlement sur la fabrication des jossticks ou bougies du culte chinois et sur l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices chinois dans les villes de Saïgon et de Cholon.

Art. 2. — Cette commission sera composée comme suit :

MM. Drouhet, secrétaire général des colonies, maire de Cholon, président ;

un conseiller municipal de la ville de Saïgon, désigne par le maire ;

Un conseiller municipal de la ville de Cholon, désigne par le maire ;

Un membre de la chambre de commerce de Saïgon, désigne par le président de celle-ci ;

O'Connell [de la maison Hale], président du Comité saïgonnais des assureurs contre l'incendie ;

[Billioque, de la maison Denis frères, membre dudit comité ;](#)

Hubert-Delisle, administrateur de 5^e classe des services civils de l'Indo-Chine.

M. Hubert-Delisle remplira, avec -voix délibérative, les fonctions de secrétaire de la commission.

Saïgon, le 5 juin 1901.

E. PICANON.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SCIERIE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_fr.-scierie-Saigon.pdf

NÉGOCIANTS IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS
DENIS FRÈRES

MAISON FONDÉE EN 1892

(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 482-483)

Maisons à Bordeaux, 28, allées d'Orléans.

Agents : Havraise Péninsulaire. — Comité des assurances de Paris, Marseille, Bordeaux, Le Havre. — La Confiance. — The South British Fire and Marine Insurance Cy of New Zealand. — Union Insurance Cy. — Royal Insurance. — Palatine Insurance Cy. — China Mutual Life Insurance Cy. — Soc. forestière commerciale de l'Annam. — Charbonnages du Tonkin. — Vacuum Oil Cy.

Représentants des marques suivantes : liqueurs et cognac Marie-Brizard et Roger, de Bordeaux. — Bière Gruber. — Bière de Lorraine. — Eaux-de-vie de marc et de mirabelles, Moselle mousseux. — Vins gris de Lorraine. — Eaux minérales : Pougnes, Saint-Léger, Tanssan (Japon) Apollinaris. — Beurre et lait sans sucre Allcard. — Cognac Dejean. — Tabac et cigarettes du Globe. — Montres Omega or, argent, nickel. — Machines à écrire Remington. — Allumettes de l'Annam. — Papiers à cigarette le Russe et le Nil. — Alluminite, nouvelle porcelaine de Limoges. — Scierie à vapeur.

Distinctions honorifiques

A[lp]honse] Denis

et E[douard] Schnéegans, chev. de la Légion d'honneur.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ed._Schneegans_1853-1911.pdf

Personnel

A[lp]honse] Denis, associé.

A. Fonsales.

E[douard] Schnéegans.

L[ouis] Gage, fondé de pouvoirs.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Louis_Gage_1860-1921.pdf

L[aur]etz] Stang, fondé de pouvoirs.

E. Martin, fondé de pouvoirs.

Personnel de la maison de Saïgon

E[douard] Schnéegans.

L[aur]etz] Stang, fondé de pouvoirs.

Kirschléger, caissier.

Malpel, comptable.

Billioque, commis.

Ehrhardt, commis.

De la Sauzaye ¹, commis.

Pirodon, commis.

Munch, commis.

Stabilisation de la piastre (*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1906)

.....
La section indochinoise de l'Union coloniale, dans l'une de ses dernières séances, a choisi pour sujet d'étude la question de la stabilisation de la piastre, sur la demande de la Société bordelaise indo-chinoise, et à l'occasion de la mission confiée par le Gouvernement général à M. Fetterer à l'effet de soumettre à l'Administration centrale des Colonies des propositions en vue de la stabilisation de la piastre au taux de 2 francs 75 centimes.

¹ Probablement Marie Pierre Henri (« Henry ») Masson de La Sauzaye (Saintes, Charente-Inférieure, 25 avril 1878-Ablain Saint-Nazaire, Pas-de-Calais, 23 mai 1915 : mpf) : futur correspondant à Haiphong de *l'Avenir du Tonkin*.

M. Fonsales, de la maison Denis frères, à Saïgon, a exposé les raisons qui militeraient en faveur de cette mesure au point de vue commercial.

M. Lucien Fontaine et plusieurs autres membres de la réunion, en réponse à M. Fonsales, font observer que le Trésor seul a un intérêt évident et certain à cette stabilisation. Loin de méconnaître les inconvénients que présente, pour le commerce d'importation, le régime actuel, ils estiment que ces inconvénients sont relativement minimes en comparaison de ceux qui résulteraient de la stabilisation.

.....

Publicité

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 311)

DENIS FRÈRES

MAISON FONDÉE EN 1862

Bordeaux — Saïgon — Haïphong — Hanoï

Vins blancs et rouges en fûts et en caisses

Champagnes : Vve Clicquot Ponsardin, Duc de Montebello, Roederer, Moët-et-Chandon

Tisane de champagne supérieure : B. et E. Perrier

Tisane extra : marquis de Bergey

Seuls dépositaires :

Tabacs et cigarettes Globe, papier à cigarette Le Neil

Cognac Dejean, rhum Falkand

Rhums, anisette, curaçao et cognacs Marie Brizard et Roger

.....

Seuls agents :

Decauville

Remington

Vacuum Oil Cy

Société française des charbonnages du Tonkin

Société indochinoise des allumettes

DENIS FRÈRES

MAISON FONDÉE EN 1892

BORDEAUX X SAIGON X HAIPHONG X HANOI

Vins blancs et rouges en fûts et en caisses

CHAMPAGNES : V^{os} CLICQUOT PONSARDIN, DUC DE MONTEBELLO, BEBERER, MOÏT ET CHANDON.

TISANE DE CHAMPAGNE SUPERIEURE : B. ET E. PERRIER.

TISANE EXTRA : MARQUIS DE BERGEY.

Seuls Dépositaires :

Tabacs et Cigarettes Globe, Papier à cigarettes Nil

COGNAC DEJEAN, RHUM FALKAND

Rhums, Anisette, Curaçao et Cognacs MARIE BRIZARD et ROGER

BIÈRE GRUBER, et BIÈRE LORRAINE

BEURRE ALLCARD, CHOCOLAT VINAY, ALCOOL DE MENTHE DE LA TRAPPE,
ABSINTE RIVOIRE, MADÈRE, MALAGA et MUSCAT de FRONTIGNAN

Seuls Agents de :

La Société Decauville : Voies portatives ou fixes, wagonnets de tous modèles, grues, ponts et passerelles métalliques, automobiles.

Machine à écrire Remington et accessoires, Papiers, etc...

Huiles Minérales à graisser
de la

VACUUM OIL COMPANY

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN A HONGAY

Société Indo-Chinoise des Allumettes

BEN-THUY, VINH (Annam) et HANOI (Tonkin)

(Le Courrier saïgonnais, 30 août 1910)



COGNAC SPIDER BRAND
Cognac une étoile
Cognac trois étoiles
Cognac V.F.V.O.
de la marque Marie Brizard et Roger sont les meilleurs
DENIS FRÈRES, seuls agents

DENIS FRÈRES
SAÏGON
4, rue Catinat
(Annuaire général de l'Indochine française, 1911, p. 611)

MM, L. GAGE, associé, à Saïgon ;
A. DENIS, A. FONSALES, L. STANG, associés à Bordeaux ;
H. ROUSSEAU, J. BILLIOQUE, A. COLIN, E. COLAS, W. GALLET, L. CATEAUX ², L. GIROLLET ³, ANNOUSSAMY, E. DESVIGNES, M. BOUCHÉ, R. BRÉZET, fondés de pouvoirs, Saïgon.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
(Journal officiel de la République française, 24 avril 1912)
(Les Annales coloniales, 30 avril 1912)

Officiers d'académie.
Stang (Lauretz), négociant à Saïgon (Cochinchine), consul de Danemark, de Norvège et du Siam.

1912 (Janvier) : CO-FONDATEUR DE LA CIE FRANCO-INDOCHINOISE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cie_franco-indochinoise.pdf

Ministère des Colonies

² Lucien Cateaux (Boulogne-sur-Mer, 17 août 1882-Saïgon, 15 août 1940) : chez Denis frères (1909), puis directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine (1925) et administrateur des Rizeries du Mékong (1927). Chevalier de la Légion d'honneur (1932).

³ Louis Girollet : administrateur de la Société des bois d'Extrême-Orient) Saïgon (1927), concessionnaire d'un terrain de 42 ha à Biênhoà au titre des anciens combattants (1928).

(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1912)

Par décret en date du 8 juin 1912, M. Stang, conseiller privé suppléant de la Cochinchine, a été nommé délégué titulaire du conseil privé au conseil colonial pour une période de quatre ans.

La Vie indochinoise
[Conseil privé de la Cochinchine]
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1913)

En qualité de membres suppléants citoyens français, à MM. ... Stang, négociant ;

DENIS FRÈRES
Importations-exportations
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

SAÏGON
4, rue Catinat

[141]

MM. A[lp]honse] DENIS, associé, à Bordeaux ;
L[ouis] GAGE, associé à Saïgon ;
H[enri] ROUSSEAU, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
J. BILLIOQUE, fondé de pouvoirs, Saïgon ;
M. BOUCHÉ, employé ;
P[aul] BRÉZET, employé ;
R[ené] BRÉZET, employé [planteur de caoutchouc] ;
L[ucien] CATEAUX, employé ;
E. COLAS, employé ;
A. COLIN, employé ;
H. COULANGES, employé ;
H. DELPEYRAT, employé ;
L. FOURNIE, employé ;
L. GIROLLET, employé ;
GUÉRINEAU, employé ;
JUBIN, employé [planteur de caoutchouc] ;
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jubin_An-nhon-tay.pdf
E. MERCADIER, employé ;
A. DE LA MYRE MORY, employé ;
ANNOUSSAMY, employé ;
BOUGIER, employé ;
R. FOURNIE, employé.

VINS BLANCS & ROUGES

en fûts et en caisses

VINS FINS — CHAMPAGNES — TISANES

YBUYE CLICQUOT-PONSARDIN — SEULS DÉPOSITAIRES

Bières "Gruber", "La Lorraine" et "Velten"

LIQUEURS DE TOUTES MARQUES

TISSUS & COTONNADES

PARAPLUIÉS — PARASOLS

ALIMENTATION GÉNÉRALE

QUINCAILLERIE

FERS

DENIS FRÈRES

Haiphong. — 19, Rue Jules-Ferry. — Haiphong
R. BONNAULT, représentant à Hanoi
16, RUE PAUL-BERT

ASSURANCES

MARITIMES & INCENDIE

BOIS SAPIN D'AMÉRIQUE

SEULS AGENTS :

Machine à écrire "REMINGTON"

Machine à calculer "BRUNSVIGA"

" JULES WEITZ "

Chemins de fer — Matériel de mines

Tabac & Cigarettes du Globe

Huiles à Graisser de la

VACUUM OIL Co

Société Indochinoise des Allumettes

Hongkong & Shanghai Banking Co^{on}

DENIS FRÈRES

MAISON FONDÉE EN 1862

BORDEAUX — SAIGON — HAIPHONG — HANOI

Agents de diverses Compagnies d'Assurances françaises et étrangères
contre l'incendie.

IMPORTATION DE TOUS ARTICLES

*Vins blancs et rouges de Bordeaux, de Bourgogne, de la Loire
en bouteilles et demi-bouteilles, barriques et demi-barriques*

Spiritueux, Cognacs, Rhums, Tafia, Whiskies, Eaux minérales

*Huile à manger, vinaigre, beurres, laits condensés
et stérilisés, conserves, café, farines françaises
et étrangères, sucres en poudre et sciés
de toutes provenances.*

CHAMPAGNES ET TISANES DE CHAMPAGNE:

V^e Clicquot-Ponsardin, Moët et Chandon, Th. Rœderer

Huile à graisser, pétrole, bougies, savons, crésyl Jeyès, papiers, bouchons

*Tissus de coton écri, blancs, teints, Indiennes, Couvertures de
coton, bonneterie, soieries, parasolerie.*

Seuls agents dépositaires de:

Tabac et Cigarettes Globe, Société des Charbonnages du Tonkin, Société Indochinoise
des Allumettes, Vacuum Oil Company, **Matériel de Chemin de Fer Français**
Jules Weitz, Machines à écrire « **Remington** », Coffres-forts Dubois-Oudin,
Bière **Velten**, Bière Gruber et C^e Française, Bière Lorraine, Bière Coloniale, Bitter
et Toni Kola Secrestat, Champagne V^e Clicquot Ponsardin, Chocolat Vinay, Eau-de-vie
Dejean, Eaux de Pougues Saint-Léger, Tansan, et Apollinaris, **Liqueurs et Co-**
gnacs Marie Brizard et Roger, Tisanes Perrier et Marquis de Bergey, Vins
de Bordeaux H. C. Balaresque, Vins de Bourgogne F. Hasenklever, Vins de Porto et de
Xérès **Sandeman**, Whisky Perfection Mac Callum, Bonbons Pascal's.

ACHATS DE TOUS PRODUITS D'EXPORTATION. — Commission.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 124)

Seuls agents dépositaires de :

... Vacuum Oil Cy, Matériel de chemin de fer français, Jules Weitz, machines à écrire Remington, coffres-forts Dubois-Oudin, Bières Velten, bière Gruber et Cie française, bière Lorraine, bière coloniale... champagne Vve Clicquot Ponsardin, chocolat Vinay, eaux-de-vie Dejean, eaux de Pougnes-Saint-Léger, Tansan et Apollinaire, liqueurs et cognacs Marie Brizard et Roger, tisanes Perrier et marquis de Bergey, vins de Bordeaux H.G. Balaesque, vins de Bourgogne S. Hasenklever...

Décès de M. Paul Brézet

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 18 décembre 1918)

Le président fait part à ses collègues du décès de Monsieur Paul Brézet, survenu à Saïgon le 28 novembre 1918. M. Brézet avait rempli à la Chambre syndicale les fonctions de secrétaire-archiviste intérimaire pendant l'absence de M. Ohl et chacun avait pu apprécier les qualités de ce collaborateur.

Employé dans une grande maison de commerce de la place, M. Brézet, travailleur infatigable, consacrait ses heures de repos à la surveillance d'une plantation qu'il avait créée avec un de ses frères.

Sa mort laisse d'unanimes regrets à ceux qui l'ont connu et les membres de la Chambre syndicale s'associent à leur président pour saluer d'un souvenir ému la mémoire du défunt.

LA RELÈVE Étienne DENIS, fils d'Alphonse, fondé de pouvoir à Saïgon

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etienne_et_Maxime_Denis.pdf

DENIS Frères,

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920)

importations-exportations

Armement-Assurances

4, rue Catinat, Saïgon

[129] MM. Alphonse DENIS, associé à Bordeaux ;

Louis GAGE, associé à Saïgon ;

H. ROUSSEAU, G. VALETTE, L[ucien] CATEAUX, Étienne DENIS, fondés de pouvoirs à Saïgon ;

L. ANNOUSSAMY, M. BATESTI, L. BELLANGER, F. BERTIN, A.E. BOUILLIE, F. ROUGIER, R. BREZET, H. COULANGES, F. DUROI, L. FOURNIÉ, L. GIROLLET, N. GOZÉ, F. GRILHAUT DES FONTAINES P. GUÉRINEAU, H. JUBIN, Ch. JULIEN, L. LARRIÈRE, A. LELIARD, [130] N. LEPERVANCHE, A. LOAS, E. MERADIER, employés

M^{lles} A. COQUELIN, J. ROBERT, employées.

CRÉATION D'UNE SUCCURSALE À TOURANE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres-Tourane.pdf

1921 (juin) : Alphonse Denis, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la guerre
(*Le Journal officiel de la République française*, 7 février 1921)

Chevalier

Lonné (*Camille-Jean-Raymond*) : sous-lieutenant au 98^e rég. d'infanterie : officier consciencieux et brave, n'a cessé au cours de la campagne de se faire remarquer par son courage et son énergie. Deux fois blessé. Plusieurs fois cité. [Né le 17 octobre 1893 à Apinac (Loire). Arrivé en Indochine en 1921 au service de Denis frères, directeur des agences de Saïgon et Phnom-Penh (1931), conseiller fédéral (janvier 1945), décédé à Paris le 17 janvier 1963.]

AEC 1922/656 — Denis frères, 28, allées d'Orléans, BORDEAUX.

Objet. — Commerce général d'import. et d'export, représentation, armement, assurances en Indochine (Maison fondée en 1862).

Exp. — Tissus de coton, prod. alim., sucres, farines, conserves, vins et spiritueux, eaux min., liquides divers, tabacs et cigarettes, papier à cigarette « Le Nil », matériaux de construction, peintures, fers, quincaillerie, machines, matériel de chemin de fer et tous articles en général.

Imp. — Poivres, thés, cafés, sticklaque, gomme-gutte, benjoin, cornes, peaux, graisses et vessies de poissons, huile de bois, huile de coco, caoutchouc, essence de badiane, noix vomiques, coquillages à nacre, coprahs, nattes, vannerie, jute, chanvre, ramie, coton, tourteaux, kapok, minerais, etc. Tous produits en général. Les riz, maïs, coprahs, maniocs, graines oléagineuses sont traités par la *C^{ie} franco-indochinoise* dont MM. Denis frères sont les agents en Indochine. V notice n° 650.

Succursales. — Cochinchine : Saïgon. — Tonkin : Haïphong, Hanoï. — Cambodge : Phnom-Penh. — Annam : Tourane.

II. — DENIS FRÈRES D'INDOCHINE (1922-1975)

Société anon., fondée le 1^{er} juillet 1922 (a pris la suite en Indochine de la Maison Denis frères, fondée en 1862).

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1922)

Parmi les affaires qui sont une des preuves les plus éclatantes de l'effort français en Indochine, l'on ne peut passer sous silence la maison Denis frères dont le *Courrier d'Haiphong* a inséré récemment les publications légales relatives à sa nouvelle organisation.

Cette importante firme comprendra désormais :

1° La Société anonyme Denis frères de Bordeaux, au capital de 5.000.000 de fr. ;

2° La Société anonyme Denis frères d'Indochine, au capital de deux millions cinq cent mille piastres ;

3° La Société des Immeubles Denis frères, au capital de un million cinq cent mille piastres.

Il convient d'y ajouter la Compagnie franco-indochinoise (capital 6 millions de francs), présidée par M. A. Denis, et l'on aura une idée du rôle joué en Extrême-Orient depuis soixante ans par cette puissante firme dont le groupe n'a pas hésité à investir, dans des affaires uniquement indochinoises, un capital représentant au total plus de 39 millions de francs.

Le fait vaut la peine d'être signalé en raison de l'intérêt qu'il présente au point de vue du développement économique de notre colonie et constitue un démenti de première valeur au grief que nous signalions au début de ces lignes.

1923 (Janvier) : CRÉATION DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Riz_IC_Denis_fr.pdf

Publicité

(*Bulletin Association planteurs caoutchouc*, 12 décembre 1923, p. 74)

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE :

Société anonyme au capital de 2.500.000 piastres

Siège social, 4, rue Catinat, SAIGON

Agences à

HAÏPHONG — HANOÏ — PNOMPENH — TOURANE — VIENTIANE

=====

Importation et Exportation de tous produits

=====

Biscuits Olibet

Biscuits Lefèvre-Utile [LU]

Conserves W. Bert

Conserves Alary-Guilhem

Conserves Bouclet

Prunes d'Ente J. Fau

Confitures La Charmeuse

Beurre Bretel

=====

Vins de Bordeaux

Vins de Bourgogne

Vins de la Loire

Vins d'Alsace

Mise en bouteilles très soignée

=====
Champagne Vve Clicquot-Ponsardin
Champagne Duc de la Hardière
Champagne J. Perrier et fils
Mousseux Marquis de Bergey
Quinquina St-Raphaël
Bière Grüber
Grand Vin du cap Corse
Rhum Pépita

=====
Cognacs : Bisquit-Dubouché, Martell ***
Liqueurs : Marie Brizard et Roger, Focking, Vieille Cure
Grand Vins de liqueur : Sandeman de Porto, Xérès, Malaga, Madère

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Outillage mécanique et agricole. — Ustensiles de ménage. — appareils sanitaires

MACHINES A CAOUTCHOUC =

GROUPES INDUSTRIELS, GROUPES MARINS, GROUPES ÉLECTROGÈNES ASTER

MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE A. PÉTOLAT [de Dijon]

Machines à écrire Remington

Ventilateurs Century

Accumulateurs Edison

Armes et munitions

Caisse Enregistreuse Nationale [National Cash Register (NCR)]

Appareils à glace Frigor

Machines à coudre

Pneus Goodrich

Coffres-forts Nugue

AUTOMOBILES Chenard & Walcker- Studebaker, Hup Motocar

MOTOCYCLETTES Cleveland, Gnome & Rhône

HUILES DE GRAISSE DE LA VACUUM OIL C°

PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS

ENGRAIS — CORDAGES — POMPES

Consulats : Danemark, Norvège, Siam. — Armements, Affrètements, Assurances

Adresse télégraphique : Referendis Tous les codes usuels

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société Anonyme au Capital de 2.500.000 piastres

Siège Social, 4, rue Catinat, SAIGON

Agences à

HAIPHONG — HANOI — PHNOMPENH — TOURANE — VIENTIANE

Importation et Exportation de tous produits

Biscuits " Olibet "
» " Lefèvre-Utile "
Conserves " W. Bert "
» " Alary-Guilhem "
» " Bouclet "
Prunes d'Ente " J. Fau "
Confitures " La Charmeuse "
Beurre Bretel

Vins de Bordeaux
» Bourgogne
» la Loire
» d'Alsace
*Mise en Bouteilles
très soignée*

Champ. V^o Clicquot-Ponsardin
» Duc de la Hardière
» J. Perrier et Fils
Mousseux Marquis de Bergey
Quinquina S'-Raphaël
Bièrre Grüber
Grand Vin du Cap Corse
Rhum Pépita

Cognacs : Bisquit-Dubouché, Martell ***

Liqueurs : Marie Brizard et Roger, Focking, Vieille Cure

Grand Vins de liqueur : Sandeman de Porto, Xerès, Malaga, Madère

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

Outils mécanique et agricole. — Ustensiles de Ménage. — Appareils sanitaires

MACHINES A CAOUTCHOUC

Aster

GROUPES INDUSTRIELS
GROUPES MARINS
GROUPES ÉLECTROGÈNES

Aster

MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE A. PÉTOLAT

Machines à écrire Remington
Ventilateurs Century
Accumulateurs Edison

Armes et Munitions
Caisse Enregistreuse Nationale
Pneus Goodrich

Appareils à glace Frigor
Machines à coudre
Coffres-forts Nugue

AUTOMOBILES

Chinard & Walcker—Studebaker, Hup Motocar

MOTOCYCLETTES

Cleveland, Gnome Rhône

HUILES DE GRAISSE DE LA VACUUM OIL C°

PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS

ENGRAIS — CORDAGES — POMPES

Consulats : Danemark, Norvège, Siam. — Armements, Affrètements, Assurances

Adresse télégraphique : Referendis

Tous les codes usuels

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE
société anonyme, capital : \$ 2.500.000
import — export.

Armement-assurances

(Annuaire général de l'Indochine française, 1924, p. I-135)

Bordeaux-Saigon-Haiphong-Hanoi
Phnompenh-Tourane

4, rue Catinat, Saïgon

MM. A[lphonse] DENIS, président du conseil d'administration, Bordeaux ;
É[tienne] DENIS, F[rançois] DE FERRY, BENQUEY ⁴, administrateurs délégués, à
Bordeaux ;

H[enri] ROUSSEAU, directeur à Saïgon ;

L[ucien] CATEAUX, sous-directeur à Saïgon ;

E. MERCADIER, fondé de pouvoir, Saïgon ;

L. ANNOUSSAMY, R. BARTHÉLÉMY, R. BÈLE ⁵, L. BELLANGER, P. BENQUEY, E. DE LA
BERNARDIE, F. BERTIN, C. BILLEBAUD, P. BIRET, F. BOUGIER, A. BOELLÉ, A[chille]
CONNES ⁶, P. DEGROND, R. DRIARD ⁷, L. FOURNIÉ, R. FOURNIÉ, G. GÉMINI, GIRAUD,
L. GRIOLLET, N. GOZÉ, P. GUÉRINEAU, H. JUBIN, L. LARRIÈRE, A. LÉLIARD, N.
LEPERVANICHE, A. LAOS, M. MALLET, R. ROZIER, R. TELLIER, H. THIEULLET et
M. VULPILLAT, employés ; M^{me} HERBECQ, dactylographe ; M^{lle} BAPTISTE,
dactylographe.

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-188)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-103)

Pnom-penh, 32, rue Armand-Rousseau

H. COULANGES, directeur, Pnom-penh ; H. THIEULLET, directeur, p.i. Pnom-penh ;
M. SOTORRA, caissier ; M. MABILLE, DUCOS et BIRET, employés.

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1924, p. 2, col. 5)

Un déplorable accident d'arme à feu. — Samedi dernier, vers minuit, après avoir été rendre visite à des amis à Cholon, M. Denis Cabard, employé à la maison Denis frères à Saïgon, rentra à la villa qu'il occupe rue Mayer.

Le co-locataire, M. Guibert, également au service de la maison Denis, n'étant pas encore couché, une conversation s'engagea entre les jeunes gens et un voisin, M. Dubois, de la maison Allatini [CCNEO]. Tout à coup, ils en vinrent à parler des tirs de pétards et l'un des interlocuteurs eut fait remarquer que cette année, les détonations étaient bien plus fortes qu'auparavant. M. Denis ajouta qu'on pouvait sensiblement les comparer au bruit produit par un revolver que l'on décharge. L'expérience, d'ailleurs, était facile à faire. Se levant aussitôt, M. Denis alla prendre dans le tiroir [d'un] meuble son Bull Dog dont le chargeur était garni de balles. La chambre de l'arme était vide ;

⁴ M. Benquey : administrateur de la Cie franco-indochinoise et de la Société agricole du Kontum.

⁵ R. Bèle : futur directeur de l'Assurance France-Indochine et de la Compagnie foncière d'Indochine, élu en mai 1935 conseiller municipal de Saïgon.

⁶ Achille Connes : né en 1887, entré en 1906 dans l'administration des postes et télégraphes de l'Indochine, puis employé de Denis frères à Saïgon, co-propiétaire des plantations d'hévéas ARCA, membre du bureau de la chambre d'agriculture, son délégué en 1927 au conseil colonial, trésorier du Syndicat des planteurs, chevalier du mérite agricole, commissaire aux comptes du Domaine agricole de l'Ouest, commissaire suppléant des Hévéas de Xuan-Loc, décédé subitement au début de l'année 1934.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_ARCA.pdf

⁷ Robert Driard : né le 10 juillet 1890, bachelier, employé de Denis frères à Saïgon, entré dans les Douanes et régies de l'Indochine le 3 juin 1923, puis dans la conservation de la Propriété foncière (1927). Fondateur et administrateur des Plantations de filaos. Frère de Jacques Driard, employé à la scierie de La Biênhoà industrielle et forestière à Tan-Mai, assassiné en août 1935.

voulant armer le revolver, il appuya le canon sur son côté gauche et fit manœuvrer la culasse mobile. L'arme n'ayant pas servi depuis quelque temps, les ressorts avaient perdu quelque peu de leur élasticité et le jeu des glissières se faisait mal. Tout à coup, à la suite d'un faux mouvement, la culasse revint prendre sa position normale et un des doigts de M. Denis ayant malencontreusement heurté la gâchette, le coup partit. Atteint au dessous du poumon gauche, M. Denis s'écroula. M. Lacollonge, qui occupait une maison voisine, ayant entendu la détonation, accourut et, en compagnie de M. Dubois, alla quérir le docteur Montel. Quelques instants plus tard, ce dernier conduisit à la Clinique Angier le blessé. La plaie faite par la balle ne présentait aucun caractère de gravité et, après un examen minutieux, M. le docteur Montel put affirmer que la vie de M. Denis n'était pas en danger, à moins de complications imprévues. Nous avons fait prendre ce matin des nouvelles du blessé qui pourra se lever bientôt.

En terminant, nous adressons à M. Denis Cabard, frère du sympathique directeur de la Société des dragages, nos souhaits les plus sincères de prompt et complet rétablissement.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

La maison Denis frères vient d'obtenir l'agence pour l'Indochine du Lloyd's de Londres.

1924 : CRÉATION AVEC LA SIFA DE LA CIE CÔTIÈRE DE L'ANNAM

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cotiere_de_l'Annam.pdf

École d'application commerciale de Saïgon

(45, quai de Belgique)

(*L'Écho annamite*, 18 juillet 1924)

Les élèves de cet établissement ont passé, du 1^{er} au 5 juillet courant, des épreuves écrites, orales et pratiques devant un jury nommé par décision n° 2.169 de M. le Gouverneur de la Cochinchine et composé de :

MM. DARLES, vice-président de la chambre de commerce de Saïgon, président,
CATEAUX, directeur de la maison Denis-frères d'Indochine, membre,

Médailles d'honneur

(*L'Écho annamite*, 8 août 1924)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 17 juillet 1924, des médailles d'honneur sont décernées aux indigènes dont les noms suivent :

Médaille d'honneur en argent, de 2^e classe

Huynh hoa Kiet, comprador chinois à la maison Denis frères à Saïgon.

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE
société anonyme,
import — export.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 1-85)

MM. A[lp]honse DENIS, président du conseil d'administration ; É[ti]enne DENIS, F[rançois] DE FERRY, BENQUEY, H[enri] ROUSSEAU, administrateurs délégués, à Bordeaux ; E. GÉNIS, directeur à Saïgon ; H. THIEULLET ⁸, sous-directeur à Saïgon ; H. CHASTE, fondé de pouvoirs à Saïgon ; L. ANNOUSSAMY, R. BÈLE, P. BENQUEY, E. DE LA BERNARDIE, F. BERTHIER, C. BILLEBAUD, J. CADET, A[chille] CONNES [planteur de caoutchouc], DEBAKEER, P. DEGROND, P. DUFOUR, J. DUVIGNAUD, L. FOURNIE, R. FOURNIE, E. GAIGNOUE, H. HELLIES, G[eorges] GIRARD, R. HECTOR, H. JUBIN [planteur de caoutchouc], A. DE KERILIS, M. LAIROT, E. LARRIÈRE, A. LAVIELLE, M. LEPERVANCHE, A. MIALHE, M. MIGNOT [planteur de caoutchouc], A. MONT, R. PETIT, P. SERIEYX [planteur de caoutchouc, avec pour prénom « F. » (*Conseil colonial de la Cochinchine*, 24 août 1927)] et F. VULPILLAT, employés ; Mmes LIOT, dactylographe ; LEFRANC, téléphoniste ; Mlles BAPTISTE, POUSSIN, dactylographes.

SAÏGON
Commission municipale
(*L'Écho annamite*, 27 janvier 1925)

MM. Rousseau et Cailhol, directeur de la Maison Denis frères et directeur des Établissements Larue*, sont nommés membres de la commission municipale de Saïgon en remplacement de MM. Cateau et Rochet.

1925 : CO-FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU KONTUM (thé et café)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole_du_Kontum.pdf

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1925)

Banquet anniversaire. — La maison Denis frères conviait mercredi soir son personnel à fêter le 63^e anniversaire de sa fondation.

C'est en effet en 1862 que fut créée cette maison bien française dont le siège social est à Saïgon, avec des agences dans tous les pays de l'Union.

Depuis, ses affaires n'ont cessé de grandir, son activité se manifeste dans toutes les branches du négoce moderne et elle a pris ainsi une part importante dans le développement de notre belle colonie.

Des quatre frères fondateurs, M. Alphonse Denis est le seul survivant ; issu d'une vieille famille d'armateurs bordelais, il a, en commerçant avisé, contribué par sa

⁸ H. Thieullet : il se lance en 1929 dans l'hévéa (Plantations Suoi-Brelinh), représente Denis frères au conseil d'administration du port de commerce de Saïgon, aux Eaux gazeuses de l'Indochine (filiale des BGI)(scrutateur à l'assemblée de 1934) et compte parmi les fondateurs des Plantations de filaos.

connaissance des choses à la prospérité d'une firme qui compte parmi les grandes entreprises coloniales françaises d'Extrême-Orient. (*Impartial*)

1926 : COMPAGNIE INDOCHINOISE D'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL
suite du département « Machines » de Denis frères
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Equipement_industriel.pdf

SAIGON
Un beau mariage
(L'Avenir du Tonkin, 26 mars 1926)

Le 17 mars, en la mairie de Saïgon, a été célébré dans la plus grande simplicité le mariage de mademoiselle Annie, Mélanie Lecomte, file de madame et monsieur le docteur Lecomte*, directeur du Service de Santé, avec monsieur Noël Simon, secrétaire particulier du directeur de la Société anonyme Denis Frères d'Indochine.

Le mariage religieux a eu lieu ensuite à 5 h. 30 à la cathédrale de Saïgon.

Une foule nombreuse et curieuse se pressait dans la nef principale. Le cortège comprenant 30 couples fut l'objet d'admiration élogieuses, les invitées ayant rivalisé d'élégance et de luxe.

Les demoiselles et garçons d'honneur étaient M^{lle} Marcelle Lecomte et M. Petitot ; M^{lle} Suzanne Lecomte et M. J. Guéry ; M^{lle} Gaudin et M. Meybonnier ; M^{lle} Aujulbault et M. d'Ellissag^{ar}ay

Parmi les nombreuses toilettes plus jolies les unes que les autres, voici celles que nous pûmes remarquer :

La mariée robe en ottoman blanc garni de Venise.

Les demoiselles d'honneur, harmonie de voile de soie fleuri garni de rubans bleus.

M^{me} Lecomte voile de soie noire et rose, ha peau de crin noir garni de paradis

M^{me} Tholance magnifique robe de dentelle or.

M^{me} Douguet très belle robe noire perlée argent.

M^{me} Cluzeau robe noire brodée multicolore très seyant.

M^{me} Niel jolie robe mauve avec écharpe de tulle.

M^{me} Aujulbault, belle robe bougainvillées et argent.

M^{me} Dartiguenave, délicieuse dans une robe opéra..

M^{me} de Canisy, robe de mousseline de soie bleu nattier.

M^{me} Franjeul, charmante dans une robe de crêpe de Chine blanc, lamé argent.

M^{me} Paul Descormes, sœur de la mariée, toute mignonne dans une robe de taffetas changeant rose et argent, garni de motifs d'argent.

M^{me} Germaine Montel en gracieuse robe crêpe de Chine saumon garni de dentelle du même ton.

À l'issue de la cérémonie, un lunch fut servi de façon parfaite par les soins de la maison Paradis à l'hôtel de la direction dont le parc était brillamment illuminé par des girandoles [guirlandes] de lumière électrique.

On a dansé avec animation aux sons d'un jazz entraînant.

Nous adressons en même temps que nos vives félicitations aux parents, nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1926)

Rentrent en France : M. Rousseau, directeur de la maison Denis et vice-président de l'Association des exportateurs de riz ; M. Genis, employé de la maison Denis...

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

Sont rentrés en France : M^{me} Berthier, veuve de M. Berthier, de chez Denis frères.

CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1926)

M. H. Coulanges, directeur de l'agence de Phnom-Penh de la maison Denis, qu'il dirigeait depuis 1922, est mort à PhnomPenh. Il était venu pour la première fois à Saïgon en 1904 à l'âge de 45 ans et avait d'abord dirigé la maison Bresset et Cie.

COCHINCHINE

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926)

Mariage : M. Paul Griveau, de chez Denis, avec M^{me} Simone Anjubault, fille du dentiste.

Élections consulaires

(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1926)

MM. les électeurs consulaires sont convoqués pour le mardi 26 octobre 1926, de 8 heures à 11 heures, à la mairie de Saïgon (salle des Pas Perdus) pour procéder à l'élection de dix membres français de la chambre de commerce de Saïgon.

.....

Les candidats aux élections sont MM. :

.....

Génis, directeur de la Maison Denis frères d'Indochine ;

SAÏGON

Une distinction bien méritée

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1926)

À l'occasion du trentenaire de l'Union coloniale, M. Alphonse Denis, président du conseil d'administration des maisons Denis frères d'Indochine et de Bordeaux, a reçu, à la date du 31 octobre, une médaille d'or.

M. Alphonse Denis, père de M. Étienne Denis, actuellement à Saïgon, n'a pas peu contribué à faire de cette importante firme indochinoise ce qu'elle est à l'heure actuelle. Toujours débordant d'activité, en dépit des ans qui ne comptent pas pour lui, M. Alphonse Denis reste sur la brèche, infatigable. Nous ne saurions trop applaudir à la distinction si flatteuse et méritée dont il vient d'être l'objet

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1926)

Sont de retour en Cochinchine : M. Étienne Denis, de la maison Denis frères.

L'exposition du caoutchouc

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1927)

.....
La maison Denis frères, l'une des plus anciennes, puisqu'elle est établie depuis 1863 en Indochine, a voulu participer à cette importante manifestation coloniale en exposant quelques-uns des principaux produits qu'elle exporte d'Indochine en quantités de plus en plus importantes tels que les caoutchouc, sticklaque, kapok, résine, gomme gutte, peaux de buffles, de vachettes et peaux de serpents, etc.

Outre ces produits qui, de tout temps, ont fait l'objet principal de leur exportation, la maison Denis Frères a, ces dernières années, su utiliser la main-d'œuvre particulièrement habile des indigènes tonkinois pour la fabrication en grand des nattes en jonc, dites de l'Indochine, et aussi pour les dentelles dont les visiteurs ont pu admirer dans leur stand la parfaite exécution.

.....

1927 (mars) : DENIS FRÈRES, BORDEAUX, ADMINISTRATEUR DES ÉTABLISSEMENTS
DEVÈS ET CHAUMET

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Deves_et_Chaumet.pdf

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 août 1927)

Reviennent en France : M. Catlin, de chez Denis frères.

LÉGION D'HONNEUR

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 août 1927)

C'est avec un vive douleur que nous avons appris le décès de M. Émile Colas, survenu à Paris, le 20 juillet au matin.

Émile Colas avait, il y a quelques mois, fêté ses cinquante ans. Il paraissait encore très robuste, mais ses amis savaient qu'il était atteint d'une maladie de cœur fort grave qui pouvait l'emporter à tout moment. Il le savait, d'ailleurs, lui aussi, mais jamais la perspective d'une mort prochaine n'assombrit son esprit et ne modifia son caractère : jusqu'au bout, Émile Colas fut l'homme bienveillant, le bon camarade, l'ami incomparable que tous ont connu et estimé.

Colas avait commencé en Afrique Occidentale et à Madagascar sa carrière commerciale et *il ne vint en Indochine qu'en 1907, à l'âge de 30 ans. Pendant dix ans environ, il fut employé à la maison Denis frères*, puis il fut représentant pour l'Extrême-Orient de l'Hémostyl du docteur Roussel et du champagne Lanson. Grâce à sa vive intelligence et sa grande expérience des hommes et des choses, il avait su lancer en Extrême-Orient les marques qu'il représentait et il leur faisait faire un chiffre d'affaires important.

À Saïgon, où il séjourna de longues années, Colas laisse un souvenir durable : c'était un excellent pianiste au goût très fin et très sûr et sa conversation, profonde et paradoxale à la fois, émaillée d'anecdotes, était extrêmement goûtée.

Émile Colas a été inhumé à Poligny. À la levée du corps, qui eut lieu au domicile du défunt, le 23 juillet, nous avons remarqué de nombreux Indochinois : M. Léon Baugé, notaire à Saïgon, grand ami de Colas, qui était revenu spécialement de la campagne, et maîtrisait difficilement son émotion ; le général Peltier, directeur des troupes coloniales au ministère des colonies ; M. Lacroix, préfet honoraire ; le docteur Camille Spire, médecin principal en retraite des troupes coloniales ; M. Vanel, directeur de la Société Commerciale Asie-Afrique ; le commandant Fabre ; le colonel Tref ; le colonel Tonneau ; M. Duboscq, délégué de l'A.E.F. au Conseil supérieur des colonies ; le commandant Bonneau ; M. Grégori, ancien membre de la chambre de commerce de Saïgon ; M. Bardin, administrateur honoraire des services civils de l'Indochine ; M. Jacques Zimmermann, représentant M. Gustave Salé, ancien commissaire du gouvernement au Laos ; M. Ferret, architecte, qui construisit le théâtre de Saïgon ; M. Léon Bézy, remisier ; M. Diodore, percepteur ; le docteur Grossin ; le docteur Roussel, le docteur Gessen, M. Lafleur, M. Pathé, M. Baugé, huissier à Paris, exécuteur testamentaire du défunt.

Assemblée générale annuelle du Cercle sportif saïgonnais
(*L'Écho annamite*, 15 décembre 1927)

Élection de 9 membres au comité

Les candidatures suivantes ont été reçues :

Barth P[ierre] S., directeur [*sic : sous-directeur*] maison Denis-frères.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1928)

Sont revenus en France : M. Lairot, de la maison Denis frères.

CAMBODGE

Chambre de commerce

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Ont été élus à la chambre de commerce et d'agriculture du Cambodge : MM. Biret, directeur de la maison Denis frères...

Chronique rétrospective

—○—

Un incendie à Rachgia

—○—

OU LA MAUVAISE VOLONTÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCE A PAYER
LEURS CLIENTS SINISTRÉS

—○—

(*L'Écho annamite*, 5 mai 1928)

M. Trân-huu-Phuong, propriétaire à Long-Phu (Rachgia) avait fait assurer contre l'incendie, par la firme Denis frères de Saïgon, ses maison et meubles, pour 35.000 p.

Le 4 mars 1928, M. Phuong, sa famille et ses domestiques s'absentèrent, pour une fête-anniversaire donnée, de 18 à 22 heures, au domicile de feu le père de M. Phuong.

Pendant cette absence, le feu éclata dans la maison de celui-ci, pour une cause inconnue.

Malgré les secours organisés, deux maisons couvertes en tuiles et des meubles, appartenant à M. Phuong, furent la proie des flammes.

Les dégâts s'élevaient à 40.000 \$.

Les notables, chargés de l'enquête, en conclurent que l'incendie était purement accidentel.

Leur mission accomplie, ils envoyèrent leur rapport au parquet de Rachgia.

Mise au courant du sinistre, la maison Denis frères envoya M. Peyssange sur les lieux, pour enquête, de son côté.

Contrairement aux conditions du contrat, l'assureur refusa de dédommager M. Phuong, son client.

Le 13 mars, au cours d'un voyage d'affaires à Càntho, M. Phuong rencontra, à l'étude M^e [Charles] Valéry⁹, Dang thi Hué, avec laquelle il était en procès, et qui lui dit : « Le service d'assurance de la maison Denis frères m'a offert 3.000 \$ pour lui servir de témoin dans un procès qu'elle t'intentera, à la suite de l'incendie. Tiens-le pour dit ! »

MM. Adicéam et Lé-van-Mung, clerks de M^e Valéry, peuvent en témoigner.

Constat en a été dressé par un huissier, requis d'urgence, et Thi-Hué a affirmé, par écrit, qu'elle n'oserait plus se mêler de cette affaire.

M^e Monin, défenseur de M. Phuong, a informé celui-ci que la maison Denis frères avait porté plainte, au Parquet de Rachgia, contre inconnu, pour incendie volontaire.

Faux témoignage, mauvaise volonté à payer leur clientèle, voilà qui renforcera la méfiance des indigènes vis à-vis des compagnies d'assurance, lesquelles ne se font pas prier quand il s'agit pour elles d'encaisser de la belle galette !

À L'UNION COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1928)

⁹ Charles Valéry : futur président de la Société du Domaine agricole de l'Ouest.

[...] L'assemblée a [...] ratifié la nomination au conseil de MM. [...] de Ferry, administrateur délégué des Sociétés Denis frères... [...]

UN BRELAN D'ACCIDENTS MORTELS
TAYNINH
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1928)

.....
Les voyageurs rentraient à Saïgon, après une chasse, rapportant quelques poules et coqs sauvages. C'étaient M^{me} et la docteur Peccarère [*sic* : Pecarrère] ; le docteur Lafarelle, médecin à bord de l'*André-Lebon* ; M. Barthe [*sic* : Pierre Barth], sous-directeur de la maison Denis Frères ; M. Marlin, de la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles [Shell].

COCHINCHINE
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Mortels accidents d'auto
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1929)

Au cours d'un seul dimanche, 4 accidents d'auto ont eu lieu sur la route de Saïgon à Pnom-Penh, causant 5 morts ; une automobile dans laquelle se trouvaient le docteur et M^{me} Pécarrère* ; le docteur Lafarelle, médecin du paquebot « André-Lebon », M. Barth sous-directeur de la maison Denis frères, et M. Marlin [de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell)], a capoté à la suite de l'éclatement des pneus arrières ; M^{me} Pécarrère et le docteur Lafarelle ont été tués sur le coup ; le docteur Pécarrère est mort des suites de ses blessures ; enfin, M. Barth a été très gravement blessé.

[...] Ces accidents ont vraisemblablement été occasionnés par des excès de vitesse. L'auto du docteur Pécarrère, en particulier, marchait à plus de cent à l'heure (fait vérifié par l'examen de l'indicateur de vitesse). Il serait temps qu'une police de la route sérieusement faite modérât la fougue des imprudents.

Saïgon
Correctionnelle indigène
(*L'Écho annamite*, 31 janvier 1929)

Le tribunal correctionnel indigène s'est réuni ce matin en séance extraordinaire sous la présidence de M. Noël. M. Barthet était au ministère public.

Homicide par imprudence

Nos lecteurs se rappellent l'accident que nous avons relaté il y a un mois et dont furent victimes M^{me} et M. Pécarrère ainsi que le docteur de l'*André-Lebon*, M. Lafarelle.

Ce matin, devant la correctionnelle indigène, fut traduit le chauffeur Lé-van-Dê, conducteur de la Renault 40 hp que M. Seng Teck avait prêtée à son camarade, M. Barth.

A la barre, Lê van Dê déclare que c'est M. Barth qui lui a donné l'ordre de filer à 85 km à l'heure pour arriver plus vite à Saïgon.

Après avoir croisé deux charrettes, le pneu de la roue arrière droite éclata ; la voiture se traîna sur trois roues pleines et une jante. Puis, en moins de cent mètres, une roue avant creva et la voiture, ayant perdu tout équilibre, fit des zigzags, se retourna et aboutit finalement dans la rizière voisine.

M. Barth, confronté avec le chauffeur, confirma la déclaration de celui-ci et ajouta que Dé est un très bon conducteur, très maître de lui et sûr de sa voiture. Seng Teck certifia à son tour que Dé, entré à son service depuis trois ans, n'avait jamais eu aucune contravention, ni amende pour quelque cause que ce fût. Il affirma que c'est M. Barth [qui] lui demanda sa voiture pour une partie de chasse et qu'il ignorait complètement qui sa voiture devait transporter. [...]

Un geste de bonne justice
(*L'Écho annamite*, 19 février 1929)

M. Fraissard, chef du service du contrôle des automobiles, fait mettre en liberté provisoire le chauffeur de M. Seng Teck.

.....
Le chauffeur avait été placé sous mandat de dépôt malgré ses antécédents qui étaient particulièrement favorables et malgré les déclarations de M. Barth (qui était dans la voiture)

Éloignement de Barth à Hanoï
où il présidera la Légion française des combattants sous Decoux
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres-Hanoi.pdf

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1929)

Mariage. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de M^{lle} Suzanne Garnier, la charmante fille du résident supérieur honoraire actuellement secrétaire général de la chambre d'agriculture, avec M. Alfred Langlet ¹⁰, employé à la maison Denis Frères, sympathiquement connu. La bénédiction nuptiale leur sera donnée en la cathédrale de Saïgon lundi 29 avril à 17 heures 30.

Avec nos sincères félicitations à M^m et M. Garnier, nous sommes heureux d'adresser nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1929)

¹⁰ Alfred Langlet (Paris, 1901-Paris, 1969) : futur banquier et négociant à Phanthiêt (Sud-Annam) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alfred_Langlet-Phanthiet.pdf

Le mariage de M^{lle} Suzanne Garnier. — Après le mariage civil qui avait eu lieu à la marie, dans la matinée, fut donnée à la cathédrale, la bénédiction nuptiale à un jeune et gracieux couple : M^{lle} Suzanne Garnier, fille de M. Garnier, résident supérieur honoraire, et M. Langlet, de la maison Denis frères.

La jeune mariée fut conduite à l'autel par son père ; très gracieuse robe de satin blanc à longue traîne.

Les trois petites sœurs de la mariée précédaient la cortège et étaient délicieuses dans leur robe d'organdi blanc.

Le service d'honneur était assuré par : M. Pierre Garnier et M^{lle} Louise Wanbel ; M. Louis Garnier et M^{lle} Suzanne Malpuech ; M. Lemarié et M^{lle} Yvonne Rémy ; M. Fressenge et M^{lle} Andrée Rémy ; M. Léandri et M^{lle} Paulette Letia.

Les témoins étaient : M. Pasquier, gouverneur général de l'Indochine, et M. Bec, président de la chambre d'agriculture.

Après la cérémonie religieuse, on fit une randonnée en auto et tout le monde se retrouva à 19 heures, au Perchoir, où un lunch sauterie fut donné par le Continental Palace.

Citons les toilettes les plus remarquées : M^{me} Bec, d'une sobre élégance dans une jolie robe dentelle et crêpe georgette blancs ; M^{me} Cunhiac [Cunhac], belle robe de satin noir rehaussée de perles d'or ; M^{me} Mathieu, éblouissante en toilette de crêpe georgette noir cloutée de strass ; M^{me} Viel, élégante robe noire chamarrée de tons pastels ; M^{me} Prat, jolie toilette de dentelle noire sur transparent rose ; M^{lle} Rémy, ravissante robe de crêpe georgette blanc à pétales ; M^{lle} Malpuech, délicieuse toilette de crêpe georgette blanc toute garnie de petits volants ; M^{me} Courtinat, très élégante robe de dentelle noire, ravissant chapellier discrètement gansé d'argent ; M^{me} Cocogne, très jolie robe de crêpe georgette saumon ; M^{me} Helliès, ravissante toilette de crêpe georgette vert et frangé du même ton ; M^{me} Hector, dans une robe très moderne de satin blanc ; M^{me} Biard, si floue dans sa robe de tulle noir avec un joli effet de fleurs en application ; M^{me} Bertrand, ravissante robe haute couture, dentelle beige du plus gracieux effet ; etc.

Nous leur présentons nos meilleurs souhaits de bonheur.

Grave collision d'automobiles (L'Écho annamite, 18 septembre 1929)

Dimanche matin, M. Dickson, employé de la maison Denis frères, se rendait à Binhdong, en compagnie du comprador chinois de cet établissement, dans une petite Renault à trois places, conduite par un chauffeur annamite. L'auto filait à vive allure, lorsqu'à hauteur du rach n° 4, débouchait une Delahaye dix-huit chevaux, appartenant au médecin de la localité.

La collision inévitable se produisit. La Renault fit deux tours sur elle-même et retomba, en morceaux. Son conducteur eut le bras fracturé. L'occupant chinois avait la figure en sang. M. Dickson se plaignait de vives douleurs internes.

Un ingénieur anglais, qui passait sur le lieu, transporta ce dernier à l'hôpital Grall et les autres blessés aux médecin indochinois de Binh-Dong.

L'état de M. Dickson est très grave, On craint une perforation du poumon, due à un choc violent de la cage thoracique. On attend un mieux-être du malade pour le soumettre à un examen radiographique permettant de diagnostiquer avec certitude la nature de son mal, opération actuellement rendue impossible par la grande faiblesse du patient.

Championnat de dactylographie
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1930)

Ainsi que nous l'avions annoncé, les épreuves du concours de dactylographie se sont terminées, hier matin, à la Chambre d'agriculture de Cochinchine. Il a été accordé dix minutes à chacun de quatre candidats admis au dernier éliminatoire pour copier un texte commun, en guise de finale. De ces quatre candidats, deux sont proclamés, respectivement, champion de Cochinchine et titulaire du premier prix de virtuosité. Ce sont, dans l'ordre, MM. Vinh, de la Banque franco-chinoise¹¹, et Phép, de la mairie de Saïgon. Il ressort des opérations de contrôle du jury, que le premier est capable de taper soixante treize mots à la minute, et le second, soixante-dix mots, dans le même laps de temps.

En outre, il a été constaté que M. Vinh est beaucoup plus régulier que son concurrent, qui était arrivé, cependant, en tête de la liste au dernier éliminatoire, dépassant l'autre de 24 mots en cinq minutes. Ce qui a causé la défaite de M. Phép, c'était son trouble et son émotion, qu'il ne savait pas maîtriser. De là, une multitude de fautes qu'il a commises, dont on a dû tenir compte. Il peut se faire qu'en temps normal, M. Phép dépasse son vainqueur, sur qui il a encore cet avantage de commencer aussi vite qu'il finit, tandis que M. Vinh commence plus lentement, pour finir plus vite, au fur et à mesure qu'il travaille.

D'où l'explication de la défaite de celui-ci quand lui et son rival ne travaillent que cinq minutes.

Comme précédemment, les candidats, les membres du jury, les principaux donateurs, dont [le directeur de la maison Denis frères et deux de ses collaborateurs français](#), ont posé devant l'appareil d'un photographe requis exprès pour la circonstance.

Après quoi, un lunch les réunit à nouveau, au cours duquel l'organisateur du concours, M. le directeur de l'école de sténographie et de dactylographie, remercia tous ceux qui l'avaient aidé dans sa tâche. [Le directeur de la maison Denis frères répondit, en faisant ressortir les qualités de la machine Remington, la première importée en Indochine, dont la firme a l'exclusivité en Extrême-Orient.](#)

À l'issue de ce champagne, ce fut la distribution des prix. Tous les candidats, reçus ou non, eurent leur part. A. M. Vinh fut confiée la garde, jusqu'au prochain concours, du joli brûle-parfum mis en compétition par M. Trinh-van-Hi, directeur du Canh-Nông-Luan et compradore de la Banque de Saïgon¹² [Rivaud]. A M. Phép échut [une machine à écrire, offerte par Denis frères, lesquels dotaient le concours d'une multitude de petits prix, consistant en tableaux, flacons de cognac, etc.](#) Les autres se partagèrent ce qui en restait. dont une jolie lampe électrique, offerte par M. Tran-quang-Nghiêm, 200, rue d'Espagne, plus un réveil, don de la bijouterie Caffort.

Que trouve-t-on chez MM. Denis frères d'Indochine ?
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 mars 1930)

- Une brillante série d'exclusivités :
Porto Sandeman
Cognac Bisquit Dubouché [et non : biscuit Dubouche]
St Raphaël Quinquina

¹¹ Banque franco-chinoise :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_fr.-chinoise_1922-1968.pdf

¹² Banque de Saïgon : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Banque_de_Saigon.pdf

Champagne Vve Clicquot Ponsardin
Conserves Rodel
Eau de la Châteline
Parfums Piver
Savon Palmolive
Tabac et cigarettes du Globe, etc., etc.
• Un Service Métallurgie — Quincaillerie de premier ordre :
Outillage — Fers — Tôles — Ciment
Produits Chimiques — Machines à écrire Remington
• Des chais modernes, approvisionnés constamment par les meilleurs vignobles de France.
• La représentation de firmes puissantes :
Vacuum oil Cy (huiles et graisses)
Sté Indochinoise Forestière & des Allumettes
Cie Franco-Indochinoise (riz et maïs)
Général Accident Fire & Life Assurance Corporation.
Cie Côtière de l'Annam
etc., etc.

Cercle sportif saïgonnais

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 1930
(*Saïgon sportif*, 9 mai 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cercle_sportif_saïgonnais.pdf

Secrétariat. — Admissions : sont admis membres du cercle ;

À titre de membres actifs

M. Wronecki J.-P., ingénieur, maison Denis frères, présenté par MM. Nazeyrollas et L. Freyssenge.

La répression des fraudes en Indochine
Les experts pour 1930
(*L'Écho annamite*, 8 septembre 1930)

I. — Cochinchine

Matières à prélever en bocaux.

M. E. Ganis, membre de la Chambre de commerce, directeur de la Société Denis-Frères d'Indochine, à Saïgon.

IV. — Cambodge

Liquides

3° à l'exception du lait frais et du nuoc-mam :

MM. Biret, directeur de la Maison Denis-Frères, à Phnom-Penh.

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

M. Mariassouce, 25 ans, encaisseur de la maison Denis frères, à Saïgon, est accusé d'avoir fait des faux et détourné une somme de 3.500 piastres en 1928. Après une excellente plaidoirie de M^e Béziat, il est acquitté et n'est tenu que de rembourser 1.900 piastres pour négligence.

En octobre 1930, la Bq de l'IC relève le taux de ses avances sur marchandises qui était de 0 % pour de grandes maisons comme Denis frères, Descours et Cabaud, Optorg)(Meuleau, *PEO*, 373-374).

Saïgon

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Assesseurs titulaires

Mialhe (André Marie Victor Jean), employé à la Société anonyme Denis frères, Saïgon.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont arrivés à la colonie : ... Craste, fondé de pouvoirs de la maison Denis...

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

L'auto de M. Vulpillat, employé chez Denis frères, a glissé dans un fossé et son camarade M. Zumsteg, qui l'accompagnait, fut blessé par des éclats de vitres.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Benquey, administrateur délégué de la maison Denis frères, dont il faisait partie depuis près de 45 ans.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1932)

La mort de M. Craste. — C'est avec une douloureuse émotion que nous avons appris ce matin la mort de M. Craste, fondé de pouvoirs de la maison Denis Frères.

M. Craste a succombé à une pneumonie double. Ne croyant pas à la gravité de son mal, il avait tenu à assurer son travail jusqu'à ces derniers jours.

M. Henri Craste faisait partie depuis dix ans de la maison Denis-Frères où ses qualités professionnelles ne devaient pas tarder à lui valoir une situation de choix Aux mérites

que lui reconnaissaient tous ceux qui étaient en relation d'affaires avec lui, Henri Craste ajoutait de grandes qualités de cœur et d'esprit qui lui avaient gagné la sympathie générale. Mutualiste convaincu, il a déployé une grande activité à l'Association des employés de commerce où ses avis étaient très écoutés.

Nous présentons à M^{me} Henri Craste, à sa famille et à tous ceux que ce deuil afflige nos sincères condoléances.

MINISTÈRE DES COLONIES

Légion d'honneur.

(*Journal officiel de la République française*, 20 août 1932)

Chevalier

MM. Cateaux (*Lucien-Paul-Henri*), administrateur de sociétés ; 30 ans de services et de pratique professionnelle, dont 19 ans aux colonies. 1 campagne. Administrateur de sociétés coloniales [Denis frères (1909-1924), puis Comptoirs généraux de l'Indochine].

Annuaire général de l'Indochine, 1933, pp. 284,285,287, 754.

Denis Frères d'Indochine

Société Anonyme au Capital de 2.000.000 de Piastres

4, rue Catinat, Saigon

SUCCESSALES A

HAIPHONG-HANOI-PNOM-PENH-TOURANE

Adresse Télégraphique : RÉFÉRENDIS

Maison fondée en 1862

A. BORDEAUX

Denis Frères de Bordeaux

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

**Importation - Exportation - Commission
Armement - Assurance**

Importation : Tabac et cigarettes du Globe - Produits d'alimentation - Vins - Spiritueux - Eaux minérales - Tissus en pièces - Matériaux de Construction - Quincaillerie Machines etc...

Exportation : Poivres - Peaux de Buffles, Beufs, Vaches, Veaux, Cerfs - Cornes de Buffles - Gomme Gutte - Sticklaque - Benjoin - Graisse de poisson - Vessies de poissons Huile de coco - Huile de bois - Kapok - Essence de Badiane Noix vomiques - Coprah.

Représentants du Lloyd, des Comités des Assureurs Maritimes de Paris, Le Havre.

Agent de la Compagnie côtière d'Annam.

Agent de Compagnies Françaises et Etrangères d'Assurances "Incendie" et "Automobile"

Agent de :

Société Française des Charbonnages du Tonkin.

Société Indochinoise des Allumettes.

Socony Vacuum corporation.

Agent à Hanoi de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation.

DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

Société anonyme au capital de 2 millions de piastres,
Importateurs — Exportateurs — Armateurs — Affréteurs — Assureurs maritimes.

4, rue Catinat,

Succursales à : Haïphong, Hanoï, Tourane, Pnom-Penh.

Agences à : Quinhon, Nhatrang, Ban-goi.

Adr. Tél. : « REFERENDIS »,

Téléphone n° : 55 et 399.

Vins n° 589.

Codes : A.B.C. 5^e et 6^e édition,

Acmé Commodity et phrases Gode

Boe Code,

Bentley's,

Cogef Lugagne 1918-23-29,

International Lugagne 1914.

Agents exclusifs de :

Tabac et Cigarettes « Globe ».

Papier à cigarettes « Le Nil » [Bardou].

Allumettes de la S. I. F. A.

Produits d'alimentation :

Bière et boissons gazeuses des B. G. I.

Sucre de la Taikoo Cy à Hongkong

Sucre Frustes.

Farine d'Australie Frog.

Farine d'Amérique Red Parasol

Lait Mont Blanc.

Lait à l'Ours.

Vins Bordeaux Barton et Guestier.

Vins Bourgogne F. Hasenklever.

Champagne Vve Clicquot-Ponsardin.

Champagne Joseph Ferrier & C^{ie}.

Cognac Bisquit Dubouché & C^{ie} [Jarnac].

Porto Sandeman.

Eau de la Châteline.

Eau de Pougues.

Pernod Fils.

Quinquina St-Raphaël.

Amer Picon

Rhum Pépita.

Whisky « Black & White ».

Whisky Perfection.

Conserves Amieux.

Fruits d'Australie Gollin.

Biscuits Olibet.

Blédine Jacquemaire.

Conserves Dodwell San-Francisco.

Articles divers :

Eau de Cologne Étoile.

Eau de Cologne Thomas et Guinaman.

Lessive Bonne Mère. ,

Savon de Marseille Bonne Mère.

Savon Lux.
Savon Sunlight.
Teintures Twinok.

Métallurgie-Quincaillerie

Limes Nicholson.
Coffres-forts Nugues.
Machines à écrire Remington.
Machines à additionner Dalton.
Meubles de bureau Rardex et Strafor [Forges de Strasbourg].
Matériel de chemin de fer Petolat.
Réchauds, lampes et lanternes Optimus [Suède].

Produits et matières colorantes :

Etablissements Khulmann [*sic* : *Kuhlmann*].

Tissus :

Fil à coudre Vrau.

Agents de :

Lloyd's.

Propriétaires et directeurs de

Cie Cotière de l'Annam.

Agents pour Paris et Le Havre de :

Marine Underwriters Comitees.

Compagnies de Navigation :

The Ellerman and Buckhall S. S. Cy.

Bank Line.

Maerak Line.

Kokusai Kisen Kaisha Kobé.

American Gulf Orient Line.

Java Pacific Line, etc.

Assurances Incendies et Automobiles :

La Confiance.

La France.

La Paternelle.

General Accident fire and life Assurance
Corporation Ltd.

Java Sea & Fire Insurance C° Ltd.

Motor Union C° Ltd.

South British Insurance C° Ltd.

The Royal Exchange Assurance Corporation Ltd.

Mitsubishi Marine and Fire Insurance C°.

China Fire Insurance C° Ltd.

Représentants de :

Société Française des Charbonnages du Tonkin.

Socony Vacuum Corporation.

Compagnie Franco-Indochinoise.

COCHINCHINE

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juin 1933)

Sont arrivés à Saïgon : Thiollet, directeur de Denis frères...

ÉCHOS D'INDOCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

M. Aumont est affecté à la direction de la maison Denis à Bordeaux.

La question de l'électricité au Tonkin
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil de l'Indochine*, 5 août 1934)

[...] La maison Denis frères vend en grandes quantités un appareil très bien combiné et d'une consommation infime, qui peut, en quelques minutes, se transformer en lampe d'éclairage puissante, en réchaud ou en radiateur. L'électricité, même à moitié prix, serait moins avantageuse.

1936 : SOCIÉTÉ DES TABACS D'INDOCHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tabacs_IC_Denis_freres.pdf

SAIGON

La 75^e année commerciale de la maison Denis frères
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 janvier 1938)

Un curieux et émouvant anniversaire a réuni mercredi dernier, autour de M. Étienne Denis, les collaborateurs et les amis de cette vieille et correcte maison qu'est la maison Denis frères qui tient une si grande place dans le commerce d'import et d'export de notre cité.

Il y a 75 ans que les fondateurs de cette firme arrivèrent à Saïgon, et M. Souhaité, directeur général actuel, a retracé devant les invités de M. Étienne Denis, l'arrivée et l'installation des fondateurs.

Puis M. E. Denis, M. Pagès prirent la parole à leur tour et M. Ardin remit à M. E. Denis une plaquette en vermeil offerte par la chambre de commerce.

Il nous reste à souhaiter à la maison Denis frères de continuer sa belle existence saïgonnaise à l'effet d'atteindre avec vigueur et succès son centenaire.

L'anniversaire de la maison Denis frères
(*Chantecler*, 13 janvier 1938, p. 4)

[pas de html. TIFF potable]

Saïgon, 6 janvier (Arip). — La célébration du 75^e anniversaire de l'établissement de la maison Denis frères, la plus ancienne maison de commerce de l'Indochine puisqu'elle a été fondée à Saïgon en 1862, a été l'occasion d'une émouvante manifestation de reconnaissance envers les premiers pionniers français en ce pays qui, par leur courage, leur énergie et leur ténacité ont grandement contribué à la grandeur coloniale française et à la prospérité de ce pays.

La maison Denis frères, dans un grand banquet de 130 couverts, avait groupé, hier soir, les représentants des corps constitués, de l'Administration, de la Marine, de l'Armée, des Missions étrangères, de la chambre de commerce, du Service médical, de l'Enseignement, des Banques et des forces vitales qui ont établi le protectorat de la France sur ce pays, et qui continuent aujourd'hui par leurs activités l'œuvre d'humanité et de prospérité commencées il y a 80 ans.

Le Gouvernement, en la personne de M. Pagès, avait voulu, par sa présence, marquer qu'il tenait à s'associer au culte du souvenir des bons ouvriers de la grandeur coloniale, du rayonnement et de l'influence française en Extrême-Orient.

Le 75^e anniversaire de la fondation des établissements Denis frères d'Indochine
(*Chantecler*, 13 janvier 1938, p. 6)

Lundi soir, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de leur maison, un banquet réunissait à l'Hôtel Métropole le personnel et les amis des établissements Denis frères d'Indochine. La réunion était présidée par M. le résident supérieur Châtel, assisté de M. Barth, l'actif et sympathique directeur de la succursale de Hanoï, vice-président de la chambre de commerce.

SAÏGON
Départs regrettés
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1939)

Le *Chenonceaux*, qui lèvera l'ancre demain matin à l'aube, emportera vers la France M. et M^{me} Souhaité ainsi que leurs quatre délicieux enfants.

Administrateur-directeur général des Sociétés Denis Frères d'Indochine, administrateur délégué de la S. A. R. I., M. Souhaité nous quitte après trente mois d'un labeur écrasant.

Membre de la chambre de commerce de Saïgon, ex président de l'Association des exportateurs français de riz, membre du Grand Conseil, où il représentait la chambre de commerce en 1937 et 1938, M. Souhaité remplissait avec la plus remarquable conscience les devoirs que ses mandants lui confiaient et, dans les diverses assemblées ou réunions, son expérience de toutes les questions commerciales et économiques donnaient à ses avis une autorité incontestée.

M. Souhaité nous quitte pour un an. Il a réellement besoin d'un repos et d'une cure sérieuse à Vichy : on ne surmène pas impunément, un organisme humain, si solide soit-il.

Son départ sera unanimement regretté et son absence laissera un vide dans la vie commerciale de la Cochinchine.

Rivalisant d'activité avec son mari, madame Souhaité, présidente de l'Entraide maternelle, a fait la preuve de tout le dévouement qu'une vraie Française et une mère de famille peut apporter aux œuvres d'assistance sociale de la Colonie.

Bien que mère de quatre enfants, d'ailleurs admirablement élevés, M^{me} Souhaité a consacré, depuis deux ans, une activité incessante et généreuse aux œuvres cochinchinoises protectrices de la petite enfance.

Son départ aussi sera sincèrement regretté par toutes les dévouées collaboratrices qui secondaient son action.

À M. et madame Souhaité, l'« Impartial » offre ses vœux d'un séjour reposant sous le ciel de la Métropole avec l'espoir de les voir revenir dans un an en parfaite santé avec leur charmante famille.

.....

SAÏGON
Un mariage scout
M. Cazabone
M^{lle} Samblet
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1939)

Notre cathédrale qui, depuis de nombreux lustres, accueille tant de jeunes couples : mariées aux longues traînes, aux voiles vaporeux, aux diadèmes de perles ou de fleurs, mariés en spencer, en smoking, fit fête samedi soir à deux jeunes époux extrêmement sympathiques : M^{lle} Samblet, cheftaine, secrétaire aux Glacières Larue, et M. Cazabone, chef scout, agent de la maison Denis frères.

Faisant partie, tous deux, de la grande et belle famille des scouts, c'est dans l'uniforme qu'ils affectionnent tout particulièrement et qu'ils portent avec fierté, que ces jeunes gens montèrent à l'autel.

.....
Puis un lunch servi par l'ami Luciani, réunit au Saïgon-Palace, parents et invités. Aperçu dans l'assistance : M^{me} et M. Chalamel ; M^{me} M.A. Peysson et leur fille ; M^{mes} Bila et Ballous ; M^{me} et M^{lles} Bourguet ; M^{lles} Ferrando, Hoareau, Gineste, Pereira ; M^{mes} Goyé, René Sambet, Gallois-Montbrun, Cocogne ; MM. Lepervanche, Consigny, Émile Peysson, Drapier ; M^{me} et M. Cussy ; Révérend Père Parel...
.....

Étude de M^e Pierre PÂRIS ¹³, avocat à la cour d'appel de Saïgon,
89, rue Mac-Mahon, Saïgon
Purge d'hypothèques légales
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 août 1939)

Suivant exploit de M^e Pierre COCOGNE, huissier à Saïgon, en date du 28 juillet 1939, enregistré, notification a été faite à la requête de M. l'Inspecteur général des Colonies, Directeur des Finances p. i. de l'Indochine, agissant au nom pour le compte du Gouvernement général de l'Indochine, en qualité de représentant du Domaine colonial, représenté par M. BOUSQUET, inspecteur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Saïgon, demeurant en ses bureaux sis à Saïgon, rue Catinat, pour qui domicile est élu à Saïgon, rue Mac-Mahon, n° 89 en l'étude de Maître Pierre PÂRIS, avocat à la cour d'appel de Saïgon ;

A M. le procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance de Saïgon, en son parquet, sis au palais de Justice à Saïgon.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de 1^{re} instance de Saïgon, le 22 juillet 1939, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, le dit jour de la copie collationnée d'un acte sous seing privé en date du 25 mai 1939 enregistré et transcrit le 26 juin 1939, vol. 504, n° 30, portant vente par la Société Denis frères d'Indochine, société anonyme au capital de 1.800.000 piastres dont le siège social est à Saïgon, 4 rue Catinat, représentée par M. Jean HELLIES, secrétaire général de la dite société, demeurant à Saïgon, au profit du Domaine colonial, d'un immeuble comprenant un terrain inculte de terme quasi-rectangulaire d'une superficie de un hectare onze ares

¹³ Fils de Paul Pâris, député de la Cochinchine (1910-1914).

quarante centiares (1 ha. 11 a. 40 c.) sis au village de Tan-son-Nhut, canton de Duong-hoa-Thuong, province de Giadinh, porté au diabô sous les numéros 567 à l'ancien registre et 29 de la 5^e feuille du plan de la description des champs, moyennant le prix principal de 2.785 p., outre les charges, avec déclaration à M. le procureur de la République que la dite notification lui était ainsi faite, conformément à l'art. 2194 du Code civil pour qu'il eut à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois et que faute par lui de ce faire dans ce délai, l'immeuble dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature ; Avec déclaration en outre à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires dudit immeuble, outre la Société Denis frères d'Indochine, venderesse, étaient :

1° M^{me} Jeanne Marguerite Marie BERTIN, plateur, veuve de M. Charles Jules Marie Henri RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE*, demeurant à Saïgon, 213, rue Catinat.

2° MM. MAI-VAN-XUONG et MAI-THI-VI, héritiers de feu M. MAI-VAN-VINH, leur père, en son vivant, cultivateur demeurant au village de Tan-son-Nhut (Giadinh).

3° M^{me} NG.-THI-GIANG, demeurant au village de Tan-son-Nhut (Giadinh).

4° M^{me} NGUYEN-THI-LIIN, mère de la précédente, demeurant en son vivant au village de Tan-son-Nhut (Giadinh).

5° M. NGUYEN-VAN-DUOC.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la dite notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à la loi.

L'avocat à la Cour,

Pierre PARIS.

L'Impartial du 4 août 1939

L'activité du Gougal
(*L'Écho annamite*, 27 mai 1940)

Saïgon — Le général d'armée Catroux a reçu dans la journée... MM. Desjardins, [Maurice] Souhaité et Lemoult, directeurs généraux des maisons Descours et Cabaud, Denis frères et Optorg.

SAÏGON
LES OBSÈQUES DE M. LUCIEN CATEAUX
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1940)

Les obsèques de M. Lucien Cateaux, le regretté inspecteur des Sociétés Denis frères, chevalier de la Légion d'honneur, ont eu lieu au milieu d'une assistance recueillie.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine ; M. J. M. Mazet, président de la commission municipale de Cho-lon ; M. Ardin, président du Grand Conseil et de la chambre de commerce ; M. Lorenzi, premier adjoint au maire de Saïgon.

Le deuil était conduit par M. Torrès, neveu du disparu ; M. Souhaité, directeur général des Sociétés Denis Frères accompagné de ses collaborateurs directs : M. de Lepervanche, M. Lonne, M. Abrial, M. Hellies et M. Vulpilat, et par madame Souhaité, madame Abrial, mademoiselle J. Souhaité.

Dans le cortège, nous avons remarqué notamment : M. de Ligondès, président de l'Association des exportateurs ; M. L. Berthet, président de l'Association des

importateurs ; M. Ballous, membre du conseil colonial ; le docteur Pradal ; M. Berland, ancien sous-directeur des Douanes ; M. Bruno, directeur de la Banque de l'Indochine ; Madame Ferrier ; M. Mabey, sous-directeur de la Hong-Kong Bank ; M. Taylor ; M. Joly, directeur général de la Société commerciale française d'Indochine ; M. Marty, directeur de la Compagnie générale de T. S. F. ; M. Denholm, directeur de la Société indochinoise de matériel mécanique ; M. Chauvin, directeur, et M. Paumier, fondé de pouvoirs de la Société Havraise Indochinoise ; M. Robert, directeur de la Société Descours et Cabaud ; M. Deshors, directeur général des Établissements Dumarest ; M. Chauky, président de la chambre de commerce chinoise ; M. Franchini, membre du Grand Conseil ; M. Seurin, membre de la chambre de commerce ; M. Le Rouxel, directeur de la Société Poinard et Veyret ; M. Cuny, directeur général de la Société Ogliaastro ; M. Faure, directeur de la Compagnie Optorg ; M. Hakim, directeur de la Compagnie Continentale d'Indochine ; M. Plossu, directeur général, et MM. Christol et Goyet, fondés de pouvoirs des Brasseries et Glacières de l'Indochine ; M. Lamorte, M. Maurice Courtinat ; M. Shimoda, représentant de la Mitsubishi Shoji Kaisha ; M. Drouin, directeur adjoint de la C. C. N. E. O. ; M. Bigault, M. Tilmont, M. Guibert, M. Guyonnet, M. Decoly ¹⁴, M. Ah Young, etc. ; madame de Lepervanche, madame Lonne, M. et M^{me} Pericat, M. et madame Mallet, MM. Mostini, Guyon, Brard, Fournie, Thomas, Ormière, Drillien, Le Pettirs, Pellas, Dousdebès, Bouchaud, Cazzabouc, Pindel, Alexandre, Rock ; mesdames et mesdemoiselles Clément, Moreau, Santi, Caratini, Prêtre, Chaillard, Le Cuir, Coignet, etc.

Était également présent tout le personnel annamite et chinois de la Société Denis Frères, de la Société des Riz d'Indochine Denis Frères et de la Compagnie côtière de l'Annam.

À l'issue des dernières prières dites devant le dépositaire par le R. P. Soulard, M. Souhaité rendit un émouvant et juste hommage à la mémoire du défunt dans les termes suivants :

« Lucien Cateaux aurait eu 58 ans aujourd'hui. Il est mort le jour de l'Assomption, calme, résolu, ayant toute sa connaissance après une longue et très douloureuse maladie.

Sa disparition plonge notre maison dans la douleur car Cateaux, pour qui nous avons tous une grande et affectueuse estime, était des nôtres depuis 1900, date à laquelle, grand et vigoureux jeune homme, il débarquait à Saïgon plein d'espoir et d'enthousiasme.

Les jeunes, et cela se conçoit, ne se rendent qu'imparfaitement compte de ce qu'a été, ici, la vie de leurs aînés, du courage et de l'énergie dont ils ont dû faire preuve, de l'énorme somme de travail qu'ils ont du fournir, avant de pouvoir léguer à leurs successeurs les biens moraux et matériels dont ceux-ci jouissent maintenant.

La maison Denis Frères et ses collaborateurs doivent beaucoup à Lucien Cateaux car il a non seulement « servi » notre communauté en se donnant tout entier à elle dans un passe déjà lointain, mais il la servait encore avec le même entrain, la même intelligence et le même dévouement quelques semaines avant sa mort.

Grâce à sa ferme volonté de Boulonnais tenace, à son sens commercial avisé, à son robuste équilibre, à sa grande puissance de travail, Cateaux, que les affaires d'exportation intéressaient tout particulièrement, devint rapidement fondé de pouvoirs et sous-directeur de notre maison.

En 1916, il épousa mademoiselle de Vincenzi (?) : si je rappelle aujourd'hui ce fait, c'est parce qu'à mon avis, on ne peut pas évoquer la mémoire de notre collaborateur regretté sans évoquer aussi celle de sa femme, compagne intelligente, gaie, spirituelle

¹⁴ Alexandre-Francis Decoly (Saint-Denis, 5 août 1878-Saïgon, 26 septembre 1945) : éditeur de cartes postales, liquidateur, commissaire et administrateurs de sociétés, assassiné par le Viêt-Minh : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alexandre_Francis_Decoly.pdf

qui, dans le succès comme, plus tard, dans l'adversité, lui apporta toujours cette chaude et tendre affection qui, dans toutes les circonstances, permit à Cateaux de donner sa mesure et de garder confiance en lui.

En 1923, il prend la suite de M. Henri Rousseau à la direction de nos sociétés : il est alors vice-président de l'Association des exportateurs, membre de la chambre de commerce de Cochinchine, membre de la commission municipale de Saïgon.

Patron respecté et aimé de son personnel, il s'ingénie à créer parmi ses collaborateurs l'esprit d'équipe, l'esprit de maison, je dirai même l'esprit de « famille dans la maison » car lui et sa femme estiment à juste titre que dans un pays comme le nôtre, il faut que le jeune employé nouvellement débarqué, qui a brutalement perdu contact avec sa famille, avec ses relations habituelles, trouve ici, dans la maison qui l'emploie, un cadre remplaçant autant que possible celui dont l'expatriation l'a extrait...

Et nous sommes quelques-uns ici à nous rappeler ce que Madame Cateaux appelait « ses réunions de famille » où directeur, fondés de pouvoirs et jeunes employés étaient sur le même pied et où régnaient en maîtresses la bonne humeur et la gaieté.

Très généreux, M. et M^{me} Cateaux firent beaucoup de bien, beaucoup plus de bien qu'on ne le pense peut-être car bon nombre de leurs obligés ont toujours ignoré de qui venait la somme d'argent qui, opportunément, mettait fin à une situation difficile. Ils furent la providence de leurs familles, celle aussi de bien des malheureux.

Sur un malentendu, sur un coup de tête, Cateaux nous quitta au début de 1925 ¹⁵. La maison Denis Frères le regretta sincèrement.

Dix années passèrent et un beau jour de 1935, nous eûmes le bonheur de fêter le retour de l'enfant prodigue qui, stimulé par la joie de retrouver ce qu'il continuait à appeler sa « famille Denis Frères », devait nous étonner par son allant, sa lucidité et la hardiesse de ses conceptions.

En 1936, il ouvre notre succursale de Bangkok où sa délicate courtoisie, son sens psychologique, sa profonde connaissance des marchés d'Extrême-Orient rendirent les plus grands services.

En 1939, Cateaux rentre en France avec sa femme malade : malgré les attentions délicates dont il l'entoure, malgré les soins éclairés dont elle est l'objet de la part des plus renommés médecins, elle meurt à Saliès-de-Béarn le 3 juillet.

La disparition de celle qui, dans toute l'acception du terme, avait été la compagne de sa vie est pour notre ami un malheur sans borne et l'on peut dire que dès ce moment commence son agonie.

La guerre éclate : une mission délicate, non sans péril, lui est confiée : il la remplit pleinement, scrupuleusement, à notre totale satisfaction car si la perte d'une épouse tendrement aimée a porté un coup irrémédiable à son enthousiasme, sa conscience professionnelle demeure sans reproche : Cateaux, jusqu'au dernier souffle, gardera rigoureusement un sens précis de son devoir.

Peu de temps après son arrivée à Saïgon, il part pour un voyage d'études à Hongkong, à Shanghai et au Japon. De retour à Shanghai, il ressent les premières atteintes du mal inexorable qui devait l'emporter : il souffre sans se plaindre : il continue à servir. Mais à Hongkong, ses forces le trahissent : il doit se faire hospitaliser. C'est là qu'il apprend la conclusion de l'armistice : nouveau choc douloureux pour ce vibrant patriote qui n'avait jamais pensé que la France put un jour en être réduite à cette extrémité. Le mal empire, les douleurs augmentent, il rassemble ses forces diminuées, s'embarque, fait un voyage extrêmement pénible et arrive ici le 23 juin afin, me dit-il, « de ne pas mourir en terre étrangère ».

¹⁵ Il devient directeur général des Comptoirs généraux de l'Indochine : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_gnx_IC.pdf et administrateur des Rizeries du Mékong (1927) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_du_Mekong.pdf

Après d'atroces souffrances, Cateaux, selon son désir, est mort à Saïgon. Il a mené avec énergie son dernier combat : le trépas ne lui a pas fait peur . c'est en parlant chrétien qu'il a quitté notre monde pour aller retrouver celle dont la vie la vie l'avait séparé pendant treize mois.

Cateaux, mon cher ami, au moment où l'avenir est sombre pour nous tous, c'est vous que je veux donner en exemple a tous nos collaborateurs, aux jeunes comme aux plus âgés ; car j'ai l'intime conviction que si des hommes de votre caractère, de votre valeur morale, de votre courage, bref des hommes comme vous, avaient été, en France, plus nombreux, notre cher pays ne connaîtrait pas la situation terrible dans laquelle il se débat maintenant.

Adieu Cateaux. Par ma voix, la vieille maison Denis vous dit toute sa reconnaissance. Reposez en paix. »

Après ces paroles qui furent écoutées dans un silence recueilli, la foule s'écoula lentement.

Nous renouvelons à la famille du regretté défunt, à la maison Denis frères et à tous ceux que ce deuil afflige nos condoléances sincèrement émues.

CAMBODGE

Comité de surveillance des prix
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1940)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 8 octobre 1940 :

L'arrêté du 11 octobre 1939 est rapporté.

La composition du comité régional de surveillance des prix au Cambodge visé à l'article 3 de l'arrêté du 12 janvier 1940 est limitée comme suit : MM. l'inspecteur des affaires administratives, président ; le résident-maire de Phnom-penh ; le sous-directeur des Douanes et Régies au Cambodge ; Chabert, directeur de la succursale « Descours et Cabaud » ; Vulpillat, directeur des établissements « Denis frères » à Phnom-penh ; Khun-Kim, membre de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture au Cambodge ; le chef des services agricoles du Cambodge, membres.

[Négociations franco-siamoises]

Retour de Tokio

(*L'Écho annamite*, 26 février 1941)

[...] C'est ainsi qu'ont débarqué en notre port [Saïgon] : S. E. le tông dôc de la province de Thanh-Hoa (Annam) ; le docteur Nguyen-van-Thinh ; MM. Filuzeau, Méchart, [Maurice] Souhaité, Son-Saun et Lemoult.

Interrogés par nos confrères, ils se sont refusés à toute déclaration [...].

Nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon
[remplaçant le conseil municipal de Saïgon
et la commission municipale de Cholon]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

Les membres français et indochinois du nouveau conseil de la région de Saïgon-Cholon réunis en séance inaugurale en l'hôtel de ville de Saïgon, affirment, en la présence du vice-amiral d'escadre Decoux, gouverneur général de l'Indochine, haut commissaire de la France dans le Pacifique et de M. le gouverneur de la Cochinchine, la foi ardente dans les destinées de l'Empire qui animera, ici en communion de pensée et de cœur avec la lointaine mère-patrie, leur collaboration tout acquise à l'œuvre de rénovation nationale dans le cadre de l'unité française.

Ils adressent au Maréchal, vivant symbole de la renaissance nationale, l'hommage de leur vénération admirative.

Les nouveaux conseillers
TITULAIRES

SOUHAITÉ (Maurice), directeur général de la maison DENIS FRÈRES.

DANS LA SALLE DES PAS PERDUS
DE L'HOTEL DE VILLE DE SAIGON
Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

... [Maurice] Souhaité...

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M^{me} Baptiste, Charlotte, Société Denis frères.
M. Barillet, Pierre, Société Denis frères,
M^{me} Barillet.
M. Castandet, André, Société Denis frères,
M^{me} Castandet.
M. Cazabonne, André, Société Denis frères,
M^{me} Cazabonne et 1 enfant.
M^{me} Clément, Jeanne, Société Denis frères.
M. Dehaese, Maurice, Société Denis frères,
M^{me} Dehaese et 1 enfant, 159, rue Testard.
M. Giraud, Guy, 179, rue Legrand-de-la-Liraye,
M^{me} Giraud et 1 enfant, Société Denis frères.
M. Goulaert (?) Gaebellé, Henri, Société Denis frères.
M. Helliès, Jean, Société Denis frères,
M^{me} Helliès et 2 enfants.
M^{lle} Lautret, Gisèle, Société Denis frères, 103, rue d'Arfeuille.
M. Ormière, Robert, Société Denis frères,
M^{me} Ormière et 2 enfants.
M^{lle} Planté, Éliane, Société Denis frères.
M. Quilici, René, Société Denis frères,
M^{me} Quilici et 3 enfants.
M. Tenaille, Max, Société Denis frères.

Secours National
Quinzaine 1942 (novembre)
Souscriptions (1^{re} liste)
(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1942)

Denis frères d'Indochine, Saïgon 15.000 00

Arrivée du gouverneur général à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1942)

Saïgon, 17 mai. — [...] Au cours de son séjour à Saïgon, le gouverneur général a reçu en audience : [...] M. [Maurice] Souhaité, directeur général des sociétés Denis-frères en Indochine [...]. (Arip).

1942 (juillet) : création de la
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE REMORQUAGE ET D'ACCONAGE (SIRA)
avec les Chargeurs réunis et les Messageries maritimes
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Remorquage+acconage-SIRA.pdf

Sous la présidence de l'Amiral Decoux

Le Conseil de l'économie indochinoise
tient sa première réunion
(*L'Écho annamite*, 18 novembre 1942)

Souhaité, délégué permanent du groupement professionnel du commerce

SOCIÉTÉ DENIS FRÈRES D'INDOCHINE
Société anonyme fondée en 1922
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 407)

Objet : le commerce d'importation et d'exportation, la consignation, le transit, les affrètements et l'armement des navires, plus généralement toutes affaires de transports maritimes ou autres ; la commission, la représentation, les assurances, l'obtention ou l'achat de toutes concessions forestières, minières ou autres ; l'exploitation ou la vente de toutes concessions de cette nature, le tout en Indochine française, et, par extension, dans les autres colonies françaises, dans la France continentale et à l'étranger.

Siège social : 4, rue Catinat, Saïgon.

Capital social : 1.300.000 \$, divisé en 4.000 actions de 325 \$.

À l'origine, 2.500.000 \$ en 2.500 actions de 1.000 \$.

Réduit en 1932 à 1.250.000 \$ par transformation des actions de 1.000 \$ en actions de 500 \$.

Porté la même année à 2.000.000 \$ par émission de 1.500 actions de 500 \$, apports de la société des immeubles Denis frères.

Réduit de nouveau en 1938 à 1.800.000 \$ par remboursement en espèces de 50 \$ par action (4.000 actions de 450 \$ dont 2.530 d'apports).

Puis en 1939 à 1.300.000 \$ par réduction du nominal des actions (4.000 actions de 325 \$).

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. É[tienne] DENIS, F[rançois] DE FERRY [ép. Madeleine Denis], M[axime] DENIS, L[ouis] DELALANDE, M[aurice] SOUHAITÉ.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 6 % de premier dividende aux actions ; sur le solde : 10 % au conseil d'administration, 20 % pour rémunérer certains administrateurs ayant des attributions spéciales, 70 % aux ; actionnaires.

Inscription à la cote : pas de marché.

Ont été nommés conseillers fédéraux...
(Indochine, hebdomadaire illustré, 20 janvier 1945)

Du Cambodge :

M. LONNE Camille

Né le 17 octobre 1893. Arrivé en Indochine en 1921 au service de la maison Denis frères, il en est devenu le directeur en 1931 pour les agences de Saïgon et Phnom-Penh [la représentera au conseil de la Cie côtière de l'Annam]. Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Médaille coloniale.

DENIS FRÈRES d'INDOCHINE

SIÈGE SOCIAL : 4, Rue Catinat, SAÏGON

SAÏGON · CANTHO · PNOMPENH · TOURANE · THAKKEK · HANOI · HAIPHONG ·

IMPORT-EXPORT - ARMEMENT SHIPPING-ASSURANCES-LLOYD'S AGENTS

SOCIÉTÉ DES RIZ d'INDOCHINE
DENIS FRÈRES
S.A.R.I.

COMPAGNIE CÔTIÈRE DE L'ANNAM
C.C.A.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE REMORQUAGE
ET D'ACCONAGE
S.I.R.A.

SOCIÉTÉ DES TABACS d'INDOCHINE
S.A.T.I.C.

EN FRANCE PARIS, BORDEAUX, MARSEILLE
EN AFRIQUE ALGER, CASABLANCA
À BANGKOK COMMERCIAL COMPANY OF SIAM LTD

À HONGKONG INDOCHINA TRADING COMPANY LTD
À SHANGHAI NORTH CHINA RICE AND TRADING COMPANY
À TOKIO INDOCHINA TRADING CO LTD TOKIO AGENCY

France-Illustration, spécial Indochine réalisé par Lucien Bodard, n° 190, 4 juin 1949

Reproduction Anne-Sarah David

Société des riz d'Indochine (SARI)
Cie côtière de l'Annam (CCA)
Société indochinoise de remorquage et d'acconage (SIRA)
Société des tabacs d'Indochine (SATIC)

En France : Paris, Bordeaux, Marseille
En Afrique : Alger, Casablanca
À Bangkok : Commercial Company of Siam Ltd
À Hongkong : Indochina Trading Cy Ltd
À Shanghai : North China rice and trading Cy
À Tokio : Indochina Trading Cy Ltd Tokio agency

AEC 1951-1194 — Denis frères d'Indochine (Sté anon.), 4, rue Catinat, SAIGON.
(Représentée en France par la S. à r. l. Denis frères, 18, rue Ferrère, BORDEAUX.)
Capital. — Société anon., fondée le 1^{er} juillet 1922 (a pris la suite en Indochine de la
Maison Denis frères, fondée en 1862), au capital de 14.000.000 de piastres en 7.000
actions de 2.000 piastres.

Objet. — Commerce général d'import. et d'export., représentation, armement,
assurances en Indochine.

(Pour les produits importés et exportés se reporter à la notice précédente)

Comptoirs. — Sud Viet-Nam : Saïgon, Cantho. — Nord Viet-Nam : Haïphong, Hanoi.
— Cambodge : Pnom-Penh, Kampot. — Centre Viet-Nam : Tourane, Qui-Nhon,
Thakhek.

Filiales. — Hongkong, Shanghai, Bangkok, Tokio.

Conseil. — MM. Étienne Denis, présid. ; François de Ferry [ép. Madeleine Denis],
vice-présid. ; Maxime Denis [frère cadet d'Étienne] et L[ouis] Delalande, admin. dél. ;
Maurice Souhaité, G. Giral, admin.

(Voir en outre les notices n° 993 et 1021.)

LA MAISON DENIS FRÈRES VUE PAR LUCIEN BODARD (*La Guerre d'Indochine, L'Humiliation*)

Dans la hiérarchie rigide de Saïgon, la Banque est au-dessus de tout. Mais, socialement, elle est trop anonyme, trop lointaine dans son pouvoir, presque étrangère. C'est vraiment l'Import-Export qui constitue l'aristocratie du terroir. Une bonne maison a au moins cent ans, quelque ancêtre arrivé comme marsouin au temps de la Conquête, toute une épopée mercantile dans les mers du Sud. Mais le poids de la tradition, les usages consacrés ont créé un conformisme guindé.

L'importance d'une firme se mesure au nombre de plaques de cuivre encadrant son portail. Là sont inscrits les noms de toutes les compagnies qu'elle possède, qu'elle contrôle ou dont elle est l'agent. Le record appartient à « Denis frères ». Sa porte d'entrée, c'est le bottin de toutes les activités coloniales. On trouve tout, de la société d'assurances à la navigation maritime et à l'aviation, en passant par toutes les formes possibles de l'Import et de l'Export.

« Denis frères » est aussi la grande Maison de l'Ordre moral. La tradition est scrupuleusement respectée. Ce n'est qu'en 1952 que les bureaux des âges héroïques

ont été modernisés ; et l'on n'a touché aux règles antiques de la comptabilité qu'en 1953. Là règnent les convenances, le respect et la foi. Les employés doivent aller à la messe et, ne pas tromper leurs femmes. L'ostracisme à l'égard des Jaunes est officiellement levé — mais jeune commis qui fréquente une « concubine indigène » est rapidement renvoyé. Et il vaut mieux ne pas être vu au Grand Monde ou jouer à l'intellectuel.

Il y a tout un dressage. L'on n'engage que des rejetons de bonnes familles de France. On leur fait miroiter des traitements de 60.000 à 80.000 francs par mois. Mais, sur place, cela ne fait que 4.000 à 5.000 piastres, une dérision, à peine de quoi vivre. C'est la gêne et la soumission, une existence vertueuse et austère — il est même déconseillé de se marier. Le nouvel embauché est relégué dans un coin, sous un ventilateur, à faire un travail fastidieux, au milieu d'une paperasserie mortelle. Et malheur à lui s'il flanche, s'il réclame — il reçoit son congé au premier prétexte. Et il ne retrouvera jamais une place à Saïgon, son nom est sur une liste noire.

L'épreuve dure deux ou trois ans, le temps de bien façonner le débutant. Car, s'il est finalement reconnu « bon », tout change. Soudain, il a un gros salaire, des responsabilités, une belle villa, une voiture, en somme toutes les marques saïgonnaises de l'honorabilité. Il est admis. Il ne lui reste plus qu'à suivre, jusqu'à la fin de ses jours, la filière dorée de l'obéissance.

Tout l'esprit de l'Import-Export est dans cette institution — la « gratification » annuelle. Le nom est gardé à dessein, pour humilier. C'est la récompense du bon esprit, une façon de tenir encore plus étroitement les gens. Car tout est calculé.

Les salaires permettent de bien vivre, mais pas de « mettre de côté ». La « gratification », c'est la somme en surplus, qui sert à l'épargne, au compte en banque, au transfert. Ce pourboire, on le donne même au vieux directeur chevronné, à l'homme qui fait tout. Et il est bien content d'assurer ses vieux jours. Car le montant en est souvent énorme. Personne n'est gêné. Toute l'année, chacun s'applique, fait preuve de zèle, en espérant une plus belle prime.

[Étienne Denis (1889-1962)]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etienne_et_Maxime_Denis.pdf

La distance est infinie entre les employés, aussi importants soient-ils, et les quelques messieurs qui ont donné leurs noms aux firmes de l'Import-Export. Mais le plus dédaigneux d'entre eux est M. Étienne Denis, le patron de « Denis frères » pendant la Guerre d'Indochine. Il ne passe que trois mois par an dans la colonie : « M. Étienne est arrivé », dit-on alors dans tout Saïgon. Le reste du temps : il est à Bordeaux, aussi le surnomme-t-on le « duc de Bordeaux ».

C'est un monsieur fluet, propre, disert, plein de grâces et de considérations, qui a merveilleusement le ton du quartier des Chartrons et de la Ligue Maritime et Coloniale. Son grand plaisir, c'est de vivre dans le passé. Pour lui, 1900, c'est beaucoup trop proche. Il est beaucoup plus à l'aise sous Napoléon III, à l'époque des amiraux qui conquièrent la Cochinchine. Il a rassemblé sur eux une précieuse collection de gravures et d'estampes. Mais ses documents les plus chéris concernent les premiers Denis, les ancêtres qui apparurent sur les côtes malsaines du Siam et du Tonkin, naviguant sur des jonques, trafiquant avec les indigènes et fondant la glorieuse dynastie.

Ce conservatisme, ce bon ton, cette décence n'empêchent pas « Denis frères » de s'adapter parfaitement à l'Indochine de la piastre. La firme ne cesse de se développer grâce à ses « produits-maison », tous ces employés si compétents, si bien rodés, tellement persuadés que « faire de l'argent » est la fin suprême, la plus morale, de l'homme et de la société.

* *

*

Commentaire d'un lecteur (29 juin 2014) :

La description est exacte et pourrait s'appliquer à Descours et Cabaud (Lyon). Idem à la Shell : à l'époque, R. S. vivait maritalement avec ma tante Jane dite Janette ; pour passer directeur du personnel, il a été forcé de se marier. À Saïgon, pas mal de ménages se voussoyaient (mes parents ont cessé après vingt ans d'union sur cinquante-neuf) et des tas de leurs amis étaient très "ordre moral" : encore à la fin des années 1950, les divorcés n'étaient pas invités, les enfants sans père (il y en avait pas mal) étaient mal vus dans les petits surprises parties de 5 heures. Saïgon sentait la province !

TRANSFERT À TANANARIVE

SOCIETE « DENIS FRERES »

(précédemment dénommée Denis frères d'Indochine).

Société anonyme au capital de cent quarante millions de francs C.F.A.

Siège social à Tananarive (Madagascar), 261, avenue de la Libération.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL A MADAGASCAR

CHANGEMENT DE MONNAIE DE COMPTE

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

PUBLICATION DES STATUTS.

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 22 janvier 1955)

1

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Bordeaux le 10 janvier 1955 dont le procès-verbal a été enregistré à Tananarive le 18 janvier 1955, f° 35, n° 700, la dénomination de la société anonyme dite « Société Denis frères d'Indochine » dont le siège social est à Tananarive, 26, avenue de la Libération, a été modifiée par la suppression des mots « d'Indochine », ladite société étant désormais dénommée « Denis frères » ; l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Dans la publicité qui va suivre en raison du transfert de siège de ladite société à Tananarive, la société sera dénommée « Denis frères ».

II

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Bordeaux, le 23 décembre 1954, enregistrée à Paris S.S.P. Sociétés le 27 décembre 1954, n° C 810, et à Tananarive le 4 janvier 1955, f° 33, n° 652 :

1° La Société Denis frères, société anonyme alors dénommée Denis frères d'Indochine, a transféré de Paris, 25, rue Général-Foy, à Tananarive (Madagascar), 26, avenue de la Libération, avec effet rétroactif du premier septembre 1954, le siège de la société qu'elle avait précédemment transféré à titre provisoire de Saïgon (Viêt-nam), 4, rue Catinat, à Paris, 25, rue Général-Foy, suivant délibération en date du premier septembre 1954 dont le procès-verbal a été enregistré à Saïgon, 4^e bureau, le 18 septembre 1954, vol. 326, f 81, n° 527, dépôt au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon, le 8 octobre 1954, publication au *Bulletin officiel du Commissariat général de France en Indochine*, feuille du 15 octobre 1954 et enregistré à Paris S. S. P. Sociétés le 28 septembre 1954, n° 513, dépôt au greffe du tribunal de commerce de la Seine le 1^{er} octobre 1954:

2° Le capital de ladite société et sa monnaie de compte primitivement exprimée en piastres indochinoises, puis, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire précitée du premier septembre 1954 en francs métropolitains, sont désormais exprimés en francs C.F.A., le capital étant en conséquence fixé à cent quarante millions de francs C.F.A.

III

Ladite Société Denis frères avait été constituée en la forme anonyme sous le nom de « Denis frères d'Indochine » avec siège social à Saïgon, 4, rue Catinat (Indochine française), et pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du jour de sa constitution aux termes :

1° D'un acte sous seings privés en date à Bordeaux du 14 avril 1922 par lequel ont été établis les statuts de la nouvelle société, dont le capital social a été fixé à deux millions cinq cent mille piastres d'Indochine divisé en deux mille cinq cents actions de mille piastres chacune, dont mille trente actions d'apport en nature entièrement libérées et quatorze cent soixante-dix actions souscrites et payables en numéraire;

2° D'un acte de déclaration de souscription et de versement dressé par M^e Emmanuel Fays, notaire à Saïgon (Cochinchine française), le vingt et un juin mil neuf cent vingt-deux auquel a été annexé, outre l'état des souscriptions et versements, un original de l'acte précité du quatorze avril mil neuf cent vingt-deux;

3° Et de deux délibérations de l'assemblée générale constitutive des actionnaires en date à Bordeaux des trente juin mil neuf cent vingt-deux et huit juillet mil neuf cent vingt-deux, dont les procès-verbaux ont été déposés au rang des minutes de M^e Emmanuel Fays, notaire susnommé, le onze août mil neuf cent vingt-deux.

Lesdits actes ont été régulièrement publiés dans le pays du siège social, conformément à la loi, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt des pièces de publicité dressé par M^e Emmanuel Fays, notaire susnommé, le quatorze septembre mil neuf cent vingt-deux.

IV

Ultérieurement les modifications suivantes ont été apportées aux statuts :

1° Le début de l'année sociale originairement au premier juillet a été fixé au premier janvier de chaque année pour finir le trente et un décembre suivant, par l'assemblée générale extraordinaire du vingt-neuf décembre 1923 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de M^e Emmanuel Fays le 27 mars 1924, et régulièrement publié ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt des pièces de publicité dressé par M^e Fays, notaire susnommé, le dix-huit juin mil neuf cent vingt-quatre ;

2° L'objet social a été modifié et le capital social réduit à un million deux cent cinquante mille piastres indochinoises, puis porté à deux millions de piastres indochinoises divisé en quatre mille actions de cinq cents piastres indochinoises dont 2.530 actions d'apport et 1.470 actions de numéraire, en conséquence de l'apport par la Société des immeubles Denis frères de tout son actif à la Société Denis frères (alors dénommée Denis frères d'Indochine) suivant décision des assemblées générales de cette dernière société en date des 29 décembre 1931 et 1^{er} février 1932 ;

3° Les articles des statuts deux, huit, dix, douze, treize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-huit, trente, trente et un, trente-deux, quarante, quarante et un, quarante-quatre, quarante-six, quarante-sept, cinquante et cinquante et un ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 1937 à l'effet de mettre lesdits statuts en harmonie avec les modifications apportées à la législation des sociétés depuis la constitution de la société ;

4° Le capital de la société, après avoir été réduit par les assemblées générales extraordinaires des quatorze octobre mil neuf cent trente-huit et six décembre mil neuf

cent trente-neuf, a été porté à trois millions de piastres indochinoises, divisé en quatre mille actions de sept cent cinquante piastres chacune par incorporation de réserves suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du quatre août mil neuf cent quarante-quatre ;

5° Le capital social a été porté à cinq millions deux cent cinquante mille piastres indochinoises, par émission de trois mille actions nouvelles de numéraire de sept cent cinquante piastres chacune, suivant décision des assemblées générales extraordinaires des cinq et vingt-neuf décembre mil neuf cent quarante-neuf ;

6° Le capital social a été porté successivement à quatorze millions de piastres et vingt-huit millions de piastres indochinoises par. incorporation de réserves et augmentation correspondante du nominal des actions finalement porté à quatre mille piastres indochinoises chacune, suivant décision des assemblées générales extraordinaires des trente décembre mil neuf cent quarante-neuf et vingt-neuf décembre mil neuf cent cinquante et un.

Les procès-verbaux de toutes les assemblées générales extraordinaires ci-dessus énumérées ont été déposés en leur temps au rang des minutes de M^e Fays, notaire à Saïgon susnommé, et une expédition de chacun de ces dépôts sera déposée aux minutes de M^e Gruchet, notaire à Tananarive.

La publicité légale afférente aux modifications aux statuts ci-dessus rapportée a été régulièrement effectuée en son temps au lieu du siège social.

V

Il résulte des actes ci-dessus rapportés que la Société Denis frères (anciennement « Denis frères d'Indochine ») est une société anonyme, dont le siège social est à Tananarive (Madagascar), 20, avenue de la Libération.

Elle a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du huit juillet mil neuf cent vingt-deux, date de la seconde assemblée constitutive de ladite société.

Son objet est le suivant :

« La société a pour objet le commerce d'importation et d'exportation, la consignation, le transit, les affrètements et l'armement des navires, plus généralement toutes affaires de transports maritimes ou autres, la commission, la représentation, les assurances, l'obtention ou l'achat de toutes concessions forestières, minières ou autres, l'exploitation ou la vente de toutes concessions de cette nature, le tout dans les divers États de la péninsule indochinoise, et plus généralement dans la France métropolitaine, l'Union française et l'Etranger.

«Et généralement, toutes opération commerciales, industrielles, immobilières et financières pouvant être nécessaires ou utiles à l'objet de la société, s'y rattacher ou en découler.

« La présente société pourra, en conséquence, fonder toutes sociétés ou associations, participer à toutes associations ou entreprises créées ou à créer, dont l'objet sera similaire ou qui serait utile à son développement et fusionner avec toutes sociétés ou entreprises. »

Aux termes de l'article 4 des statuts, second alinéa :

« Le conseil d'administration pourra aussi établir des agences et succursales de la société, dans tout endroit du Viet-nam, de la péninsule indochinoise, de la France et plus généralement de l'Union française et de l'Etranger. »

La société possède une succursale au Viêt-nam avec siège à Saïgon, 4, rue Catinat, et elle a fondé une succursale à Majunga (Madagascar), par l'achat d'un fonds de commerce exploité dans ladite ville, rue Richelieu, sous la dénomination « W. Winistorfer et Cie » suivant acte reçu par M^e Sala, notaire à Majunga, le 14 décembre 1954 et régulièrement publié.

Le capital social de la société est fixé à cent quarante millions de francs C.F.A. divisé en sept mille actions de vingt mille francs C.F.A. chacune, dont deux mille cinq cent trente actions d'apport entièrement libérées et quatre mille quatre cent soixante-dix actions souscrites en numéraire.

Toutes les actions sont obligatoirement nominatives et soumises à un droit de préemption (art. 12).

Aux termes des articles des statuts ci-après littéralement rapportés :

Art. 18. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

Les sociétés en nom collectif ou en commandite simple ou par actions ou anonyme ou à responsabilité limitée peuvent faire partie du conseil d'administration.

Elles sont représentées comme administrateurs aux délibérations du conseil, par un mandataire spécialement habilité à cet effet, gérant ou administrateur de la société ou tout autre personne associée ou non.

Art. 19. — Les administrateurs doivent être propriétaires chacun de trois actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes de l'administration, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs ; elles sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant leur inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.

.....

VI

Les administrateurs en fonctions sont :

- M. Étienne Denis, négociant armateur, 4, rue Catinat à Saïgon (Viêt-nam) ;
- M. François de Ferry, négociant, 20, rue d'Aviau, Bordeaux (France) ;
- M. Maxime Denis, négociant, 27, cours de Verdun, Bordeaux (France) ;
- M. Louis Delalande, négociant, 18, rue Georges-Mandel, Bordeaux (France) ;
- M. Maurice Souhaité, négociant, demeurant à Hong-Kong ;
- M. Georges Girard, négociant, 26, avenue de la Libération, Tananarive (Madagascar) ;
- M. Henry Biguey, commissaire aux comptes agréé, demeurant à Caudéran (Gironde), 43, rue Marceau, exerce les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société, la Société fiduciaire d'Indochine de Saïgon, celles de commissaire suppléant.

.....

Suite :

Participation dans la Société industrielle et commerciale de l'Émyrne.

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Induscom_Emyrne.pdf